

"L'Union des Cantons de l'Est" JOURNAL HEBDOMADAIRE

PUBLIE LE JEUDI
par
L'Imprimerie d'Arthabaska, Inc.
PROPRIETAIRE

ABONNEMENT
\$1.00 par an—50c. par semestre
nécessairement d'avance

ANNONCES

Insertions, la ligne 30 centimes
Insertions subséquentes 20 "
Septèmes, Mariages, Sépultures 25 "
Gratuits pour les abonnés

Toute publication, personnelle ou intéressée, rapports d'institutions financières ou autres seront insérées comme annonces à 2 centimes la ligne.

CREATION D'UNE LOTERIE PROVINCIALE ET D'UNE COMMISSION DE CHOMAGE

A son retour d'Ottawa, l'hon. M. Taschereau fait part à l'Assemblée Législative de deux importants projets.—Si le gouvernement fédéral consent, une loterie de charité sera établie dans notre province.—Le premier ministre projette aussi de mettre à exécution son plan de commission provinciale du chômage.— M. Taschereau dit que "cela sent les élections" à Ottawa.—Les problèmes discutés à la conférence interprovinciale.—Sympathies à l'honorable M. Bouchard.—Le travail parlementaire.

Deux très importants projets de loi seront probablement soumis à la Chambre au cours de la session: la création d'une loterie provinciale, pour fins éducationnelles et charitables et l'établissement d'une Commission provinciale du chômage.

Le premier ministre de la province, l'hon. L.-A. Taschereau, les a annoncés, lorsqu'il a communiqué au Parlement ses impressions sur la récente conférence interprovinciale qui s'est terminée vendredi dernier, à Ottawa.

M. Taschereau a fait une revue complète des événements de la semaine dernière. Il s'est surtout attaché à expliquer quatre des plus importants problèmes soumis à l'attention des députés: la situation financière des provinces de l'Ouest; le chômage; la loi des compagnies et les loteries.

De la conduite du gouvernement Bennett à la conférence, le premier ministre a rapporté le sentiment "que ça sent les élections" à Ottawa. Il n'en a pas dit plus long sur ce chapitre, mais cette phrase confirme bien ce que nous avons dit à plusieurs reprises, en commentant les travaux de la conférence, la semaine dernière.

Au sujet de la création d'une loterie provinciale, "qui permettrait à tous, si modestes fussent-ils, de contribuer quelque chose" pour l'entretien de nos grandes institutions, comme l'Université de Montréal et nos hôpitaux, le premier ministre a dit que Québec ne doit pas craindre de passer cette loi, à condition que le pouvoir central le lui permette. On a bien crié au scandale lorsque la Commission des Liqueurs a été créée, mais depuis les autres provinces ont changé d'idée et elles ont presque toute calqué notre loi.

La journée où Ottawa voudrait établir une loterie nationale, Québec consentirait facilement à abandonner son contrôle pour le laisser au fédéral.

M. Taschereau est d'avis que l'opposition faite par "certains saints personnages" de la conférence, contre les loteries fut plus superficielle que réelle. "Si j'avais eu un mandat de perquisition dans ma poche, je crois bien que j'aurais trouvé des billets de loterie dans les goussets de ceux qui se prononçaient contre le projet d'une loterie nationale", dit-il.

La Commission provinciale du chômage, chère au cœur du premier ministre, pourrait emprunter à longs termes, de sorte que la gé-

nération future porterait une partie du fardeau que la génération actuelle est obligée de supporter, seule à l'époque la plus terrible de l'histoire du monde. Les municipalités seraient dégrévées et le crédit de la province en serait consolidé.

Au sujet de la situation financière de l'Ouest, le premier ministre a dit espérer que le gouvernement d'Ottawa acceptera sa suggestion de nommer une commission royale, comme celle qui a enquêté des affaires de Terre-Neuve, pour se rendre compte de la situation exacte et faire rapport à la nation. Il est d'avis que les provinces de l'Ouest devraient composer avec leurs créanciers comme certains pays européens l'ont fait, parce qu'elles ne pourront jamais se relever autrement de l'abîme où elles sont plongées.

Les députés de l'Ouest ont admis que c'est encore la province de Québec qui a le meilleur crédit de toutes les provinces du Dominion parce qu'elle a agi sagement et qu'elle ne s'est pas aventurée dans le dédale des législations sociales à une époque où elle n'était pas prête à les accueillir.

M. Taschereau a exposé les causes du malaise dans l'Ouest, et il s'est montré très sceptique au sujet du projet d'inflation du gouvernement en vertu duquel on lancerait cent millions de dollars de papier-monnaie en circulation pour l'accomplissement de travaux publics.

Quant à la loi des compagnies, le chef du gouvernement estime que le pouvoir central et les députés des provinces, qui se rencontreront de nouveau dans quelques semaines, à Ottawa, auront fait beaucoup pour éviter des maux et des abus de toutes natures s'ils parviennent à uniformiser la loi.

Le chef de l'Opposition, M. Maurice Duplessis, a répondu au discours du premier ministre par une question. Il voulait savoir si le sujet des pêcheries provinciales avait été discuté lors de la conférence.

M. Taschereau lui répondit que cette question n'était pas au programme établi par le gouvernement d'Ottawa.

M. Duplessis commença ensuite un petit débat, mais se récessa au milieu d'une phrase en disant qu'il attendrait le rapport de la conférence avant de faire d'autres commentaires.

M. Taschereau et M. Duplessis se sont unis pour offrir de nouveau au nom de toute la Chambre, leurs sincères condoléances à l'honorable T.-D. Bouchard, président de l'Assemblée, qui a eu la douleur de perdre sa femme, la semaine dernière.

Le restant de la séance a été consacré à faire subir les premiers stades de la procédure à plusieurs bills inscrits au feuilleton.

L'hon. L.-A. Taschereau

"Avant de passer à l'ordre du jour" dit le premier ministre, "je considère de mon devoir de dire un mot de la Conférence Interprovinciale qui s'est tenue la semaine dernière à Ottawa. Ces conférences interprovinciales sont devenues communes. Lorsque l'on a des problèmes qui intéressent le Dominion et les provinces à discuter c'est une excellente chose que de se réunir pour échanger ses vues. Chaque fois que nous nous réunissons de nouveau à Ottawa, il nous est permis de constater combien le Canada est un pays difficile à gouverner. Il a une foule d'intérêts divers, même d'opinions divergentes, sans compter que quelques-unes des provinces sont plus pauvres que les autres, qu'elles ne sont pas capables comme leurs sœurs de pourvoir à leurs besoins et qu'elles doivent se faire aider par le pouvoir central. Nous sortons de ces conférences, convaincus que la tâche des administrateurs du Dominion est dure et difficile.

"Nous avons été convoqués à cette conférence par le premier ministre du Canada qui a bien voulu la retarder d'une semaine pour permettre aux représentants

de Québec alors en session d'y assister. Le 17 janvier toutes les provinces étaient représentées à la conférence, et nous avons passé trois jours à discuter des problèmes très intéressants et de grande actualité qui concernent et le Canada et les provinces. Je suis heureux de dire que nous avons été reçus à Ottawa d'une façon très aimable par S. E. le Gouverneur Général et par le premier ministre M. R.-B. Bennett. Cette partie-là du programme n'a rien laissé à désirer. Quant à l'autre partie, je n'ai aucune hésitation à dire que cette conférence a fait beaucoup de bien à cause de l'échange des opinions, de la comparaison des divers points de vue, et je crois qu'elle a obtenu d'excellents résultats.

"Beaucoup de questions ont été discutées; quelques-unes étaient d'intérêt local, mais il en est quatre au sujet desquelles je veux donner des explications. Ce sont: la situation des provinces de l'Ouest, le chômage, la loi des compagnies et les loteries.

Situation des provinces de l'Ouest

"Je crois que la situation des provinces de l'Ouest était le but réel que M. Bennett avait en vue lorsqu'il nous a convoqués à Ottawa. Il désirait savoir l'opinion des provinces de l'Est sur la situation difficile des quatre provinces, la Colombie-Anglaise, la Saskatchewan, l'Alberta et la Manitoba. Il est bien sûr que ces provinces par suite de la mévente des blés et de la dépression économique, sont dans une situation assez difficile et qu'Ottawa leur a aidé dans une large mesure. Elles ont demandé de nouveaux secours au pouvoir central. Combien longtemps cela pourra-t-il durer? C'était là le problème en discussion. Il est certain que Québec et Ontario qui paient 80% des revenus du Canada, sont obligés de contribuer dans cette proportion à l'aide donnée à l'Ouest. Je ne veux pas nuire au crédit de ces provinces; je ne veux pas peindre la situation plus sombre qu'elle ne l'est, mais il faut admettre que les provinces sont dans une situation très difficile—je ne veux pas employer un mot plus expressif.

"Tout le monde a montré beaucoup de bonne volonté lors de la discussion du problème et il serait malheureux que les provinces sœurs fussent accueillies à la ruine et à la faillite. J'ai prononcé le mot faillite qui est peut-être excessif, mais il n'est pas moins certain que trois au moins des quatre provinces sont dans une situation extrêmement pénible. Dans quelle mesure Ontario et Québec pourront contribuer à leur rétablissement? C'est ce que nous devons considérer, et c'est le problème qui a été discuté.

"Dans le passé, Ottawa a aidé considérablement les provinces de l'Ouest. Ainsi, Ottawa a garanti la dette de leurs chemins de fer. C'est même pour décharger l'Ouest des responsabilités très lourdes encourues par ses chemins de fer, que le gouvernement fédéral a racheté les chemins de fer du C. N. R. dans une bonne partie.

"On a proposé au cours de cette conférence, qu'une commission royale comme celle de Terre-Neuve, par exemple fut nommée pour examiner la situation, mettre le doigt sur la plaie et suggérer les moyens à prendre pour remettre l'Ouest sur pied. J'espère que cette suggestion sera acceptée par les autorités fédérales. On pourrait nommer des citoyens éminents, au-dessus des préjugés politiques, et dont le rapport serait de nature à satisfaire l'opinion publique. Car il ne faut pas se cacher que le problème est angoissant. Si certaines provinces du Canada ne peuvent pas faire face à leurs obligations, cela affectera non seulement le crédit de ces provinces mais le crédit de toutes les provinces de la Confédération et celui du Dominion. S'il était possible de composer avec leurs créanciers et de rajuster leurs finances, je crois

que ce serait là un moyen d'en arriver à une solution. Il ne faut pas oublier que la France, l'Italie, la Belgique, n'ont pas payé leurs créanciers comme elles avaient convenu de le faire, à cause des circonstances; et ces pays ont composé. Si certaines provinces du Canada ne sont pas capables de payer leurs dettes en entier, elles seront au moins en bonne compagnie.

"Je me demande si un rajustement des finances ne sera pas nécessaire pour remettre les provinces de l'Ouest sur pied.

"On nous a dit à Ottawa que Québec a bien fait de ne pas se lancer aveuglément dans la législation sociale à laquelle l'Ouest avait souscrit. Les députés de l'Ouest eux-mêmes nous ont fait ces observations. Là-bas les gouvernements paient des pensions pour tout; il y a des téléphones dans toutes les maisons; on a garanti la dette des chemins de fer, etc. C'est une chose que les vieux pays peuvent se permettre, mais non un pays neuf comme le nôtre. Même les gens de l'Ouest l'admettent et ils nous ont fait des compliments sur la prudence que Québec avait montrée en cette occurrence. Ils nous ont dit que c'est encore la province de Québec qui a le meilleur crédit, cette vieille province que des adversaires plaçaient à la queue de la confédération il y a quelques années.

Le Chômage

"C'est encore là un des grands problèmes de l'heure. On a constaté une amélioration; la crise semble s'atténuer et nous voyons poindre une aurore nouvelle. Mais, comme le dit le discours du Trône, la convalescence sera longue. À cette question du chômage se rattache la situation des municipalités. En vertu de l'entente tripartite, Ottawa paie un tiers, Québec paie un tiers, les municipalités paient un tiers des argent dépensés pour secourir les chômeurs. Je ne crois pas nuire au crédit des municipalités en disant que le plus grand nombre des municipalités n'est pas en état de continuer cette contribution.

"J'ai eu l'honneur de proposer, à la conférence, le projet dont j'avais déjà fait part à la Chambre: la nomination d'une commission de trois membres dont l'un nommé par Ottawa, l'autre par la province et le troisième par les deux premiers ou par un juge de la Cour Supérieure, commission qui dans chaque province formerait une corporation ayant le pouvoir d'émettre des obligations à long termes dont le pouvoir central et l'administration provinciale garantirait le paiement de l'intérêt et de l'amortissement.

"Ce projet a été référé à un comité spécial des neuf provinces représentées à la conférence. Il a été approuvé par six contre trois. Le rapport fut ensuite communiqué à l'assemblée générale de la conférence. Le ministre du Travail, M. W. Gordon a dit: "I cannot subscribe to it" (Je ne puis y souscrire). M. Bennett a parlé dans le même sens, mais nous avons donné un rapport de la majorité des provinces favorable à ce projet. Pourrions-nous donner quand même suite à ce projet? Peut-être. Et je me demande si au cours de cette session nous ne pourrions pas présenter un projet provincial dans ce sens. Qu'on le veuille ou non, il faudra en venir à cette solution. Dans une crise comme celle que nous traversons, nous avons le droit de demander une contribution aux générations futures.

"Dès l'ouverture de la conférence, M. Gordon a dit aux députés que trois mois après l'expiration de l'année fiscale, le gouvernement fédéral mettrait fin aux secours directs. Tout le monde a admis que le régime des secours directs est destructeur de tout ce que nous avons de meilleur chez nous, qu'il incite à la paresse et qu'il donne à nos populations l'idée de compter seulement sur l'Etat.

Tous ont admis que le plus tôt on mettra fin à ce système, le mieux ce sera. Mais toutes les provinces ont été unanimes à dire qu'Ottawa ne peut pas cesser les secours directs du jour au lendemain. Le gouvernement fédéral s'est rendu à leur désir.

"Ottawa a dit: Nous voulons commencer de grands travaux pour employer le plus de monde possible. Cela sera très bien à condition que nous puissions payer. On nous a dit qu'on dévaloriserait la piastre canadienne et que cela aurait pour effet de permettre à Ottawa d'émettre pour cent millions de dollars en papier monnaie, avec lesquels on pourrait entreprendre de grands travaux. C'est peut-être possible, mais combien de temps cela durera-t-il? L'impression laissée aux députés, c'est que ça sentait une élection. Québec est prêt à faire son possible. Le plan que nous avons proposé de décharger les municipalités de leur contribution tripartite aux secours directs leur permettrait d'exécuter les travaux municipaux réguliers. Nous nous sommes séparés avec l'assurance qu'Ottawa ferait tout son possible pour faire de grands travaux publics.

Loi des Compagnies

"Chacun réalise la nécessité d'une loi des compagnies qui soit uniforme au fédéral comme au provincial. Jusqu'ici c'était à qui aurait la loi la plus large et la plus généreuse pour attirer des compagnies chez elle. Lors de la conférence de l'an dernier, on avait demandé à Ottawa de préparer un projet de loi. Ce projet de loi a été discuté au cours de la récente conférence. Il me paraît acceptable au moins dans ses grandes lignes, avec quelques modifications de détail. Les représentants des provinces se rencontreront de nouveau à Ottawa dans quelques semaines, et j'espère que la nouvelle loi sera acceptable pour tous afin de mettre fin à des causes responsables dans une assez large mesure de nombreux abus et de beaucoup de mal.

Les Loteries

"Au cours de la conférence j'ai eu l'honneur de proposer au gouvernement fédéral d'organiser une grande loterie nationale sous son contrôle. Je n'ai pas proposé que chaque province ait sa loterie, mais la création d'une seule loterie canadienne dont le produit serait divisé entre chaque province au prorata de la population, pour des fins charitables et éducationnelles. De telles loteries existent en France, en Italie, en Espagne, aux Indes et en Irlande. Chez nous, les loteries poussent comme des champignons; chacun veut la sienne. Malheureusement, il y a un tas de ces loteries entre les mains de gens qui ne devraient pas s'en mêler, dans leur intérêt et surtout dans l'intérêt des autres. Cependant Dieu sait si nous avons besoin d'aider nos institutions. L'Irlande retire des millions de ces oteries, grâce auxquels elle a construit de spacieux hôpitaux. Nous constatons que les loteries françaises et irlandaises retirent du Canada des millions de dollars. Nous sommes de dire au cours de la conférence à certains saints personnages que si j'avais en ma possession un mandat de perquisition pour fouiller dans leurs poches, j'y trouverais peut-être des billets de loterie!

Beaucoup de loteries de la province de Québec trouvent un champ superbe aux Etats-Unis, où les billets s'envolent comme de petits pains chauds, parce qu'on représente qu'elles sont garanties par le gouvernement de Québec. En réalité, elles sont tout simplement frauduleuses.

La proposition n'a pas été très favorablement accueillie. Beaucoup de provinces ne pensent pas comme nous. Certains députés nous ont dit: C'est du "gambling", du gambling! mais il y en a partout. S'ils jouent au bridge, c'est

PORCS

Ne manquez pas de bien finir les pores avant de les mettre sur le marché.

Les pores de mauvaise qualité comme ceux trop légers contribuent toujours à faire baisser les prix et ne rapportent pas aux producteurs le bénéfice qu'ils pourraient réaliser en les rendant parfaitement à point.

Vous pouvez obtenir en plus la prime de \$1.00 pour chaque pore classé Bacon Choix, plus 1/4 ct. la livre.

La Coopérative Fédérée de Princeville est toujours en mesure de vous obtenir les plus hauts prix du marché.

La Coopérative Fédérée de Québec
 Succursale de Princeville

Cartes Professionnelles

AVOCATS
Perrault & Girouard
AVOCATS
ARTHABASKA, P. Q.
Bureau de Perrault & Girouard,
Rue de l'Eglise
L'HONORABLE J.-E. PERRAULT, C. R.
Ministre de la Voirie et des Mines
WILFRID GIROUARD, B.A., B.C.L., M.P.
Tél. Bell et Local

JULES POISSON, C. R.
AVOCAT
ARTHABASKA, P. Q.
Bureau: rue de l'Eglise
Tél. Local et Bell

WILLIAM PARADIS
B.A., LL.L.
AVOCAT
4 rue Notre-Dame-Est — Edifice Métropole
MONTREAL, P. Q.

Laliberté & Marchand
AVOCATS
VICTORIAVILLE, P. Q.
WILFRID LALIBERTE, C. R.
PHILIPPE MARCHAND
Bureaux: Hôtel de Ville

J. J. MARTEL, LL. L.
AVOCAT
VICTORIAVILLE - P. Q.
205b rue Notre-Dame
(Au dessus du magasin Ouellet)
8 sept. 1 an

NOTAIRES
C. R. GARNEAU
B. A., L. L. L.
NOTAIRE
ARTHABASKA, P. Q.

B. FEENEY, B.A., LL.B.
NOTAIRE
Syndic dans les affaires
de faillite.
PRINCEVILLE, P. Q.

du gambling. La Bourse, c'est du gambling; les courses de chevaux, c'est encore du gambling; les courses de chiens, tout cela est du gambling; la vie même est du gambling. Si je ne craignais de déplaire au chef de l'opposition, en lui parlant d'une chose qu'il ne connaît pas, j'ajouterais que le mariage est aussi du gambling! (rires).

A tout événement, la proposition que nous avons faite n'a pas rencontré l'approbation ouverte; je dis "ouverte", car je crois bien que dans leur for intérieur, beaucoup pensaient comme nous. M.

Cartes Affaires

J. N. MICHAUD
INDUSTRIEL
ARTHABASKA, P. Q.
Entrepreneur de construction de toutes sortes, Manufacturier de portes et châssis. Bois de construction à vendre. Tournage, découpage, bois préparé.

TEINTURIERS-NETTOYEURS
PRESSEURS
Pour vêtements de Dames et Messieurs. Fourrures, Garnitures de Maisons, Etc., Etc.
Attention spéciale aux commandes par la maille

FORTIER FRERES
4 St-Henri — Victoriaville.
Tel. 486
21 Janv. 1934.

LE SAMEDI

En vente à 10 sous le numéro ou \$3.50 par an chez tous les dépositaires ou chez les Editeurs propriétaires Poirier, Bessette et Cie, 975, rue de Bullion, Montréal ou à La Librairie de "L'Union" à Arthabaska, P. Q.

DELPHIS MICHAUD
ENGANTEUR LICENCIE
Pour le district d'Arthabaska

Comprenant les comités de Drummond, Arthabaska et Mégantic.
M. Michaud se rendra à n'importe quel endroit où il sera appelé soit par téléphone ou autrement, pour faire les encans chez les cultivateurs, chez les marchands, etc., etc.

DELPHIS MICHAUD,
Plessisville, P. Q.
29 juin 1933—1 an.

DIFFERENTES MANIERES D'AIDER NOTRE JOURNAL

- 1.—En s'y abonnant ou en payant son abonnement.
- 2.—En lui procurant de nouveaux abonnés.
- 3.—En le faisant lire.
- 4.—En lui apportant une collaboration littéraire.
- 5.—En sollicitant des annonces à son intention.
- 6.—En encourageant nos annonceurs, disant que vous avez vu leurs annonces dans votre journal.

LA REVUE MODERNE

REVUE MENSUELLE
Littérature, Politique, Arts, Etc.
Un roman complet dans chaque numéro. Prix 25 sous.
En vente à
La LIBRAIRIE DE L'UNION
Nous recevons aujourd'hui, à

L'UNION DES CANTONS DE L'EST

ARTHABASKA, 1ER FEVRIER 1934

Une Loterie provinciale

M. Taschereau a rendu compte, à l'Assemblée législative, de quelques-unes des décisions, ou indéterminations de la dernière conférence inter-provinciale d'Ottawa.

Le chef du gouvernement de Québec a proposé, à Ottawa, son projet de loterie. Il a expliqué là-bas que d'autres pays, comme la France, l'Irlande, l'Italie et autres pays avaient des organisations semblables qui leur permettaient de recueillir des millions pour le trésor public.

On voit bien ici la différence qui distingue l'esprit latin, fait de soleil et de clarté, de l'esprit nordique et anglo-saxon, qui est nuageux, qui porte un peu de brouillard.

M. Taschereau veut légaliser la loterie pour la province de Québec. C'est un essai qui aura du retentissement. Il existe une difficulté, celle de contourner la loi fédérale.

Le jour où nous aurions une loterie et où nous en retirerons des revenus appréciables, les diverses provinces qui en seraient privées ne tarderaient pas à mettre les puritains à leur place et à revenir au bon sens.

Un Signe d'Electrons

Après avoir refusé d'accepter le plan Taschereau, qui consistait à créer une commission du chômage fédérale et provinciale, avec pouvoir d'emprunt et responsabilité partagée entre les deux pouvoirs,

Citons le résumé que nous fournit là-dessus un confrère: "Le gouvernement fédéral nous a annoncé son intention de faire de grands travaux publics au printemps. C'est très bien si nous en avons les moyens.

C'est là, peut-être, l'admission la plus grave qui ait été faite à la conférence inter-provinciale. Aux Etats-Unis, pays que le gouvernement d'Ottawa voudrait singer, les expériences inflationnistes ont été faites après les élections générales.

Dans notre pays, au contraire, on viendrait, quelques mois avant un appel au peuple, jeter cent millions de dollars en fausse monnaie dans les jambes de l'électorat.

Nous ne parlons pas, pour le moment, du principe lui-même. L'extrême danger de l'inflation a été constaté plus d'une fois. Nous nous étonnons simplement du procédé.

Société d'Agriculture

Le Conseil d'Agriculture de la province vient d'adresser aux différentes organisations agricoles une circulaire dans laquelle il leur recommande de formuler le programme de leurs opérations durant l'année 1934.

L'on compte dans la province quatre-vingt-dix sociétés d'agriculture toutes intéressées au progrès dans la limite de leur respective juridiction. Mais le progrès ne sera réalisable qu'en autant qu'il sera basé sur un programme parfaitement défini.

endement. Ainsi des autres modes d'exploitation. Dans l'élaboration de leur programme, les sociétés doivent aussi compter leurs ressources, sans trop attendre des octrois du gouvernement.

"Au cours des trois dernières années, dit M. Oscar Lessard, secrétaire du Conseil d'Agriculture, les sociétés ont pratiqué la plus grande économie et ont travaillé à réduire le plus possible leurs dettes.

Comme on le constate, il y a coopération étroite entre le Conseil et les sociétés d'agriculture. D'où l'on peut augurer qu'il en résultera beaucoup de bien pour la classe rurale et la communauté entière.

Progrès encourageants

C'est avec une légitime satisfaction que le docteur Alphonse Lessard, directeur du service provincial d'Hygiène, a dû soumettre son dernier rapport annuel à l'hon. Athanase David.

N'est-il pas consolant d'apprendre que, depuis 1926, les maladies contagieuses qui jadis pratiquaient de si larges brèches dans notre capital humain ont perdu beaucoup de terrain?

Elles sont principalement propres à nous faire apprécier la vertu des unités sanitaires, car c'est à elles que le rapport du docteur Lessard attribue surtout l'amélioration de la santé de la population dans la province de Québec.

Nous l'avons dit et nous tenons à le répéter: il n'y a pas de raison pour que la province de Québec soit celle de toutes les provinces de la Confédération où les gens succombent en plus grand nombre aux maladies contagieuses et accuse le taux de mortalité infantile le plus élevé.

L'Industrie touristique

D'après des statistiques que vient de publier le ministère du Revenu national, à Ottawa, et qui sont basées sur les rapports des officiers de douane à la frontière, les touristes américains qui ont visité le Canada l'année dernière ont été de 900,000 moins nombreux que l'année précédente.

Mais non pas sans que nous nous dominions la peine de les attirer. S'il est vrai que l'immense majorité des Américains choisissent le Canada pour but de leurs voyages pendant la saison du tourisme à cause de son charme naturel et non pas par désir de consommer des liqueurs alcooliques, il n'en reste pas moins que l'abolition de la prohibition écarte un des principaux motifs que plusieurs avaient de venir de notre côté.

Dans la province de Québec, où le nombre des automobiles de tourisme est tombé de 790,000 en 1931 à 736,000 en 1932 et à 650,000 en 1933, nous devons déployer des efforts encore plus grands qu'ailleurs. Comme le faisait observer l'hon. M. Perrault, ministre de la Voirie, dans son dernier rapport, notre territoire est situé à l'extrémité est du continent, ce qui oblige nos visiteurs à franchir de plus longues distances.

Le gouvernement Taschereau l'a d'ailleurs compris lorsqu'il a décidé de créer un conseil provincial du tourisme chargé d'établir des syndicats d'initiative de manière à mettre en valeur les attraits de chaque région.

Coin de P.A. C. J. C.



CONVOCAION

Lundi, le 5 février, à 8 heures du soir, réunion dans le local ordinaire. Les membres sont priés d'être présents.

Arthabaska, le 1er février 1934.

LE SECRETAIRE.

ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales pour le quartier ouest de cette ville ont eu lieu jeudi dernier.

M. J. E. Hudon, registraire, a été réélu échevin par acclamation. M. David Cloutier, cultivateur, de cette ville, a été élu par acclamation.

Nous sommes heureux de leur adresser nos plus sincères félicitations.

BELLE INITIATIVE

C'est une très louable initiative que viennent de prendre quelques agronomes des comtés de Shefford, Brome et Bagot en organisant, pour les jeunes cultivateurs de ces comtés, des cours d'agriculture, des conférences et des démonstrations agricoles pratiques à Oka.

M. Arthur Rousseau, marchand, de Ste-Clotilde de Horton, était de passage en notre ville samedi dernier.

Dimanche prochain est le jour de la Chandeleur. Il faut, dit-on, faire sauter des crêpes ce jour-là, cela porte bonheur.

MORT DE MME Dr VALCOURT A WARWICK

Nous avons appris avec regret la mort de Mme E.-F. Valcourt, née Lucias Triganne, épouse de feu le Dr E.-F. Valcourt, de Warwick, survenue samedi matin.

Mutations de propriétés et actes divers enregistrés au bureau d'enregistrement du Comté d'Arthabaska

du 25 janvier au 1er février 1934. Vente Louis Deshaies à Arthur Deshaies, 96 St. Tingwick.

Avis de vente Le Sheriff D. A. vs Alexandre Seney, 454-117 et 454-118 Ste-Victoire.

Dation en paiement Wilbur Lemay à Denis Leduc, P. 76 Horton.

Vente C. O. Roberge à Charles Edouard Leblanc, 139-143 Ste-Victoire.

Rétrocession La Société de Fabrication de Beurre et de Fromage de Daveluyville à Tréfilé Marcotte, P. 20 2e rang augmentation de Bulstrode.

Vente Tréfilé Marcotte à Ovide Laroche, P. 20 2e rang augmentation de Bulstrode.

Vente Charles Roux à La Corporation de la ville d'Arthabaska, P. 205 et P. 206 Arthabaskaville.

Dation en paiement Louis Dupont, fils, à Dame Caroline P. de Courval, P. 133 et P. 135 et al. Horton.

Marriage Onil Leblanc et Delle Estelle Beaupré.

Déclaration de décès Saucé, Delle Caroline Houle à Delle Marie Houle.

Dation en paiement Henri Thibodeau à Siméon Daize, 48 et P. S. E. 49 St-Norbert.

Vente Charles Hincé à Alphonse Ouellet, 558, 559 et 560 Tingwick.

Avis de vente la Corporation du Comté d'Arthabaska vs Dame Eva Filion Berger et al. P. 438 et al. Bulstrode et al.

Notes Locales

Le Pape, dans un appel signé par le cardinal Pacelli, secrétaire d'Etat, exprime l'espoir que le monde entier célébrera à la fin de mars, le 1900e anniversaire de l'institution de l'Eucharistie et de la prière.

MM. Lucien Baril et Onil Beaumier, de Warwick, étaient de passage ici samedi.

Le président Roosevelt a signé mardi après-midi le bill de la dévalorisation du dollar américain et il a pris immédiatement charge de la réserve d'or des Etats-Unis.

La cour du magistrat siègera mardi, le 6 courant sous la présidence de M. Alfred Marchildon, magistrat, des Trois-Rivières.

Le prochain terme de la cour supérieure est fixé au 13 février.

L'honorable et Madame J. E. Perrault sont retournés à Québec lundi après avoir passé la fin de semaine ici.

Mlle Suzanne Marceau passe quelque temps en promenade à Montréal.

M. et Mme Wilfrid Girouard sont retournés à Ottawa lundi.

M. J. E. Hudon, registraire, est allé à St-Rémi de Tingwick, au commencement de la semaine pour affaires.

Mlle Esther Côté, de Victoriaville, a passé quelques jours en visite chez Mlle Lucie Garneau.

M. Arthur Rousseau, marchand, de Ste-Clotilde de Horton, était de passage en notre ville samedi dernier.

Dimanche prochain est le jour de la Chandeleur. Il faut, dit-on, faire sauter des crêpes ce jour-là, cela porte bonheur.

Aujourd'hui est le premier février. Il semble que ce mois nous arrive en loup tout comme son prédécesseur vient de finir.

Un congrès minier sera tenu à Québec au Château Frontenac les 3, 4 et 5 avril prochain, à la demande de l'hon. M. J. E. Perrault, ministre de la Voirie et des Mines.

Plusieurs ingénieurs en mine étrangers ont été invités. On y démontrera que l'industrie minière canadienne a été une des premières à sortir victorieuse de la crise économique que tous les pays traversent actuellement.

Un ouragan glacial et un froid qui a touché 20 degrés sous zéro a causé de la perturbation dans plusieurs endroits de la province de Québec, et spécialement dans le bas du fleuve où les trains ont été empêchés dans leur course par suite de banes de neige et du froid.

Mlle Irène Labbé, de Victoriaville, est venue en visite chez Mlle Rose-Claire Roux, dimanche.

M. E. D. Rosevelt, président des Etats-Unis, a célébré mardi le 52e anniversaire de sa naissance. A cette occasion, H. Edsel Ford, de Détroit, vient de faire un don de \$22,500.00 pour la Warm-Springs Foundation (où l'on soigne les victimes de la paralysie infantile). C'est à Warm-Springs que le président Roosevelt fut soigné lors de sa maladie, il y a plusieurs années.

Re: INCENDIE J. O. BOURBEAU & CIE DE VICTORIAVILLE

Le bureau d'assurances "VICTORIA" Agence d'Assurances Générales, de Victoriaville, qui assure ce risque avec la compagnie d'assurance-feu STANSTEAD & SHEERBROOKE, a le plaisir d'annoncer que le montant qu'ils couvriraient sur ce risque a été payé le premier et en entier sans pourparlers.

NAISSANCE

M. et Madame Donat Blanchet font part de la naissance d'une fille, baptisée le 30 janvier sous les prénoms de Marie-Monique-Nathélie, Parrain et marraine, M. et Mme Nathaniel Blanchet. Porteuse, Mme Philippe Bergeron.

"Je suis plus que content de vous envoyer mon témoignage" dit l'heureux chef de brigade du feu.

"Penser que j'ai souffert pendant 12 ans les tortures de l'enfer, qui me forçait à passer la moitié de mon temps sans travailler, privant ainsi mes enfants de leur subsistance, et qui en deux jours, j'ai été rétabli et pour ainsi dire arraché à la tombe, c'est trop pour un homme sans éducation comme moi", dit l'heureux T. S. Sisson, de Elkstown, où il est employé comme chef de la brigade du feu dans les mines.

Des milliers d'hommes, femmes et enfants souffrants sont traités pour plusieurs autres maladies, alors que leur trouble véritable est ce monstre, le ver solitaire. Les signes certains sont le fait de passer des particules du parasite. Les signes suspects sont la perte de l'appétit, avec quelquefois un anxiété excessif, langue charnue, nausées, mal dans le dos, les bras et les jambes, étourdissements, maux de tête, sensation de faiblesse avec estomac vide.

M. et Mme Wilfrid Girouard sont retournés à Ottawa lundi.

M. et Mme Wilfrid Girouard sont retournés à Ottawa lundi.

VOLUMINEUX RAPPORT

Nous accusons réception du rapport général du ministère du Travail de la province de Québec, présenté ces jours derniers à la Législature par l'honorable M. C.-J. Aréand. Ce rapport couvre 160 pages de texte imprimé et révèle tout ce qui a été accompli par le ministère du Travail durant l'année écoulée et jusqu'à la date du 30 juin 1933.

En plus de la lettre du ministre au lieutenant-gouverneur de la province, en plus du rapport du sous-ministre M. Gérard Tremblay, la table des matières du volume comprend: le rapport du service d'inspection des établissements industriels et des édifices publics; le rapport du bureau des mécaniciens de machines fixes; le rapport du service d'inspection des installations électriques; le rapport de la Commission du salaire minimum des femmes; le rapport des bureaux de placement provinciaux; le rapport des officiers des salaires raisonnables; le rapport de la Commission des Accidents du Travail; le rapport de la Commission des Assurances Sociales; le rapport du service de la Comptabilité et des considérations sur les différends industriels et sur la législation ouvrière. Bref, le livre que nous avons sous la main contient de nombreux et d'intéressants renseignements; des renseignements qui indiquent, une fois de plus, que le gouvernement de Québec n'a pas créé en vain le ministère du Travail.

On peut avoir une idée de l'utilité de ce ministère en jetant, par exemple, un rapide coup d'œil sur les statistiques relatives au service d'inspection des installations électriques. Ce service a fait, en l'espace de douze mois, 87,165 inspections. C'est moins qu'un cours de l'année précédente, mais c'est encore beaucoup, si l'on tient compte du peu d'activité qu'a manifesté l'industrie du bâtiment au cours de l'année 1932-33.

Cet excellent service contribue à réduire considérablement le nombre des incendies causés par les installations électriques défectueuses et faites sans précaution suffisante.

On DEMANDE: Une servante. S'adresser au bureau de "L'Union des Cantons de l'Est", Arthabaska.

HOMMAGE DE ST-GERARD A MME CROTEAU

La disparition de cette femme de bien laisse des regrets universels — Bienfaitrice insigne

St-Gérard de Wolfe.—Une famille avantageusement connue vient d'être plongée dans un deuil cruel par la mort de Mme Joseph Stanislas Croteau, née Marie-Lucias Bernard, Madame Croteau a succombé le 2 janvier à sa demeure aux suites d'une maladie longue de sept ans. Elle était âgée de 68 ans et 7 jours.

La disparition de cette femme sera vivement regrettée, car elle s'était toujours montrée très charitable et dévouée aux œuvres paroissiales et de bienfaisance. Les pauvres trouvaient en elle une grande protectrice. Madame Croteau était une des premières paroissiennes de la paroisse de Saint-Gérard et avait été une première organisatrice du bazar de 1905 au profit de notre sanctuaire dont nous jouissons actuellement.

Les funérailles ont été des plus imposantes. Le départ s'est effectué à 9 heures de la résidence mortuaire pour s'acheminer vers l'église où le service fut chanté. La croix était portée par M. Albert Brière, marchand. Les porteurs étaient: MM. France St-Pierre, Charles Gourde, Omer Garneau, Willie Tremblay, Joseph Montmarquette, Rémi Desjardins.

MM. Gédéon Brunelle et Patrick Lapointe agissaient comme maîtres de cérémonie.

La quête pendant le service fut faite par Mmes Albert Brière et Willie Tremblay.

C'est M. l'abbé Charles-J. Roy, Grand Officier de l'Ordre de Saint-Sépulchre et curé de la paroisse qui fit la levée du corps et chanta le service, assisté de M. l'abbé W.-J. Carrier, de Garthby, comme diacre et de M. l'abbé A.-M. Roy, de Stratford, comme sous-diacre. Une messe basse fut dite pendant le service par M. l'abbé Larochelle, de Weedon.

A l'orgue, un magnifique programme de chant fut exécuté par la chorale de la paroisse et plusieurs étrangers. Mme Léon Lussier rendit avec âme le cantique "Au revoir, au ciel".

Conduisant le deuil: son époux, M. J. S. Croteau, sa fille adoptive, Mlle Mirza Bernard, MM. et Mmes Louis Morin, Asbestos, Eusèbe Bisson, St-Claude, Amédée Morin, de St-Elie d'Orford, Amédée Bisson, de St-Claude, L. N. Croteau, de Concord, N. H., Eugène Croteau, de St-Sylvestre, Maxime Fillion, de St-Maxime de Scott, Evariste Fredette, de Ham Sud, F. X. Lachance, de Disraeli, Gédéon Martel, de Thetford Mines, Corinne Simard, de Thetford Mines, W. H. Milno, de Concord, N. H., Mme Léna Turgeon, de Concord, N. H. M. et Mme George A. Kennett, de Sherbrooke.

Assistaient aussi aux funérailles une multitude d'étrangers venus de Sherbrooke, East Angus, Weedon, Disraeli, St-Sylvestre, Québec, Scott Junction, Garthby, Marbleton, Asbestos, St-Claude, Stratford, Ham Sud, Thetford Mines, la paroisse de St-Gérard presqu'entière, etc.

Grand-messes: M. l'abbé Charles J. Roy, curé de St-Gérard; Rév. Ernest E. Brodeur, vicar à Dover, N. H.

Offrandes de messes: Un trentain de messes grégoriennes par son époux, M. P. S. Croteau, une messe grégorienne par M. Mirza Bernard, une messe privilégiée par M. et Mme Albert Brière, de St-Gérard, une messe privilégiée par M. et Mme Gédéon Brunelle, une messe privilégiée par M. et Mme A. A. Jacques, de Garthby, une messe privilégiée par M. et Mme Henri Gosselin, de St-Gérard, une messe privilégiée par M. H. Dionne, de Garthby, une messe privilégiée par M. Olivier Bégin, une messe privilégiée par M. Théophile Champoux, une messe privilégiée par M. et Mme Omer Garneau, de St-Gérard, une messe privilégiée par M. et Mme Louis Gagné, de St-Gérard, une messe privilégiée par Mlle Blanche Garneau, de St-Gérard, une messe privilégiée par M. Thomas Lapointe, M.P.P., de Disraeli, une messe privilégiée par M. et Mme William Drapeau, de Dover, N. H., une participation à deux messes célébrées chaque semaine pendant 25 ans à l'Hôtel-Dieu de Québec par Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli.

Bouquets spirituels: Le chanoine J. W. Lartue, aumônier de l'Hôpital St-Vincent de Paul, de Sherbrooke, le chanoine J. A. Hamel, retiré à St-Norbert d'Arthabaska, le Rév. Louis Gareau, c.s.c., maison St-Claude, Otterburne, dans la famille J. M. Chauveau, Ham Sud, la famille Honoré Croteau, de Princeville, M. et Mme Conrad Lussier, de St-Gérard, M. et Mme J.-H. Lapointe, de Taschereau, Abitibi, M. et Mme Willie Bergeron, de Taschereau, Abitibi, M. et Mme Lucien Bergeron, de Taschereau, Abitibi, M. et Mme Georges Goyette, de Marlboro, N. H., M. et Mme Oscar Roy, de Dover, N. H., M. et Mme Casimir Vaillancourt, de Wotton, M. et Mme Joseph Fournier, de New Britain, Conn., Mlle Marthe Garneau, Couvent d'Arthabaska, la famille Philias Paradis, Charly, M. et Mme Georges Croteau, de Minnopolis, Minn., la famille Albert Morin, d'East Angus, M. et Mme F. X. Lachance, de Disraeli, M. et Mme Ferdinando Bisson, de St-Claude, M. Amédée Morin, de St-Elie d'Orford, Mlle Hélène Doyon et ses élèves de St-Gérard, Mlle Thérèse Brière et ses élèves de St-Gérard, la famille Louis Morin, d'Asbestos, la famille Emile Leriche, de St-Gérard, la famille Onésime Laramé, de St-Gérard, la famille Onésime Turmel, de Thetford Mines, la famille Emile Donon, de St-Gérard, la famille Evariste Fredette, de Ham Sud, M. et Mme Donat Goulet, de Sherbrooke, M. et Mme Ludger Goulet, de East Angus, la famille E. Bisson, de St-Claude, la famille Hormidas Lussier, de St-Gérard, la famille France St-Pierre, de St-Gérard, M. et Mme J.-H. Lapointe, de Weedon, la famille Albert Croteau, de St-Claude, la famille Gédéon Martel, de Thetford Mines, la famille Arthur Lussier, de St-Gérard, Mlle L. A. Beaudin, de Saint-Ferdinand, M. Amédée Bisson, de St-Claude, Mme Noël St-Pierre, de St-Gérard, la famille Stanislas Gosselin, de St-Gérard, la famille Willie Tremblay, de St-Gérard, la famille J. L. Bourgeois, de Weedon, M. et Mme Joseph Dion, de Québec, la famille Vézina, de St-Gérard, M. et Mme Joseph Lussier, East Angus, M. et Mme Willie Deshaies, Asbestos, la famille Richard Giguère, de St-Gérard, la famille J. F. Giguère, de St-Gérard.

Tributs floriss: M. et Mme George A. Kennett, de Sherbrooke. Télégrammes et messages de sympathies: Le Chanoine J. W. Lartue, de Sherbrooke, le chanoine J. A. Hamel, de Saint-Norbert d'Arthabaska, M. l'abbé Charles J. Roy, curé de St-Gérard, le chanoine E. W. Tobin, de Sherbrooke, Dr F.-J. Laflèche, M.P.P., de Windsor Mills, M. Thomas Lapointe, M.P.P., de Disraeli, M. Philémon Payeur, de Thetford Mines, le Rév. Louis Gareau, c.s.c., de St-Elie d'Orford, M. L. J. Rousseau, de Princeville, la famille Eugène Croteau, de St-Sylvestre, la famille Louis Payeur, de St-Sylvestre, la famille L. N. Croteau, de Concord, N. H., la famille E. J. Croteau, de Concord, N. H., la famille E. Bisson, de St-Claude, la famille Ferd. Bisson, de Saint-Claude, la famille Louis Morin, d'Asbestos, la famille Joseph Payeur, d'Asbestos, la famille Willie Deshaies, Asbestos, la famille Maxime Fillion, de Scott Junction, la famille Joseph Dion, de Québec, la famille Evariste Fredette, de Ham Sud, la famille Horace Casavant, d'East Herford, la famille F. X. Lachance, de Disraeli, la famille Gédéon Martel, de Thetford Mines, la famille L. A. Goulet, de Weedon, la famille P. B. Lemire, de Windsor, la famille J. A. Brunelle, de Weedon, la famille J. E. Beaudin, de Cookshire, la famille William Pomeroy, de Wolfestown, M. et Mme Napoléon Couture, de Disraeli, M. et Mme Toussaint Disraeli, M. J. A. Beaudin, de Disraeli, M. et Mme Albert Toupin, de Disraeli, M. et Mme J. A. Bourke, de Sherbrooke, Mlle Thérèse Blanche, de St-Gérard, M. et Mme Wilfrid Lussier, de St-Gérard, la famille Charles Drouin, de Sherbrooke, la famille Prosper Lussier, de Fontainebleau, la famille Ovide Lize, de Fontainebleau, la famille Marie Blanche, de St-Gérard, M. et Mme Wilfrid Lussier, de St-Gérard, M. et Mme Léon Lussier, de St-Gérard, Mme Léna Turgeon et sa famille, de Concord, N. H., Mme O. Genest, de Disraeli, M. et Mme Eléazar Payeur, de Thetford Mines, Mlle Liliane Croteau, de Québec, M. et Mme Louis Latulippe, de Plessisville, M. et Mme Théodore Boucher, de Wolfestown, M. et Mme Alphons Ouellet, de St-Claude, Mme Georges Goyette, de Thetford Mines, M. et Mme Alfred Marcotte, d'Arthabaska, M. et Mme Cleophas Lajeunesse, de Disraeli, M. et Mme Téléphore Bergeron, de Stratford Centre, M. et Mme Arthur Doyon, de St-Gérard, M. et Mme Cyrille Landry, de West Broughton, M. et Mme Honoré Croteau, Princeville, Mlle Denise Allard, Weedon, M. et Mme Elzéar Croteau, de Minnopolis, Minn., M. et Mme Elzéar Parent, de St-Sylvestre, M. et Mme J. N. Plante, de Disraeli, Mme Willie Jolicœur, de Disraeli, la famille Alphonse Letourneau, de Disraeli, M. et Mme Nap. Henry J. Geisler, Lawrence, Mass., M. et Mme Ovide Marcoux, de Weedon, la famille Joseph Pelouquin, de Weedon, M. et Mme J. A. Goulet, de Weedon, Mme Rose-Alba Desmarais, de Weedon, la famille Elzéar Tremblay, de Sherbrooke, le notaire J. J. Bourget de Weedon, Mlle Gabrielle D'Argy, Maslog, la famille D. Gosselin, de Weedon, la famille William Drapeau, de Dover, N. H., M. et Mme Joseph Bergeron, de St-Gérard, M. et Mme Lucien Houde, de Sherbrooke, M. et Mme Rémi Desjardins, de St-Gérard, M. et Mme P. L. Tremblay, de St-Gérard, M. et Mme C. A. Audet, de Sherbrooke, la famille Omer Garneau, de St-Gérard, la famille Philippe Galipeau, de Weedon, M. et Mme Soud Delisle, de Disraeli, M. et Mme Fontaine, de St-Gérard, M. et Mme Louis Côté, de St-Gérard, M. J. Arthur Garneau, de St-Gérard, M. et Mme Jos. St-Hilaire, de St-Adolphe, la famille Louis Jolin, Côté, de St-Gérard, la famille Jos. Desjardins, de Marlleton, la famille Donat Doyon, de St-Gérard, la famille Téléphore Bergeron, de St-Gérard, M. Alfred Roberge, de Garthby, M. et Mme Israël Fredette, de Coleraine, Mlle Léonide René, de Ham Nord, M. et Mme Albert Croteau, de Ste-Claire, Mlle Thérèse Brière et ses élèves, de M. Emile Garneau, de Magog, M. et Mme Raoul Lussier, de St-Gérard, M. et Mme Eugène Martel, de Thetford Mines, Mlle Suzanne Laillencourt, de Wotton, M. et Mme J. O. Garneau, d'Arthabaska, M. et Mme A. R. Jacques, de Garthby, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias Croteau, de Sherbrooke, M. et Mme E. O. Giguère, de Marlleton, M. Pierre-Isaïe Magnan, de Plessisville, la famille Isaac Rousseau, de Coleraine, Mme Cyrenus Labrecque, de Disraeli, M. et Mme Béatrice de Disraeli, M. et Mme Nap. Lehoucq, de Sherbrooke, la famille Nan Thibodeau, de Disraeli, M. et Mme G. Gilbert, de Disraeli, M. et Mme Jean Binette, de Disraeli, Mme Philias

LE QUEBEC AGRICOLE EN 1933

Revue de l'Industrie Animale, l'Horticulture, l'Economie Rurale. — Raisons d'espérer en l'avenir. — Nos marchés. — L'Industrie Animale

Cette branche, reconnue comme la plus vaste et la plus importante de notre exploitation agricole, fut à l'apogée de l'année écoulée l'objet d'une fructueuse campagne d'éducation. Il s'agissait de corriger une situation désavantageuse produite par la mévente des produits animaux, tels que le lait, le beurre, le fromage, les œufs et les viandes. Aussi les efforts de notre Service de l'Industrie Animale eurent-ils pour but d'amener le cultivateur à mettre en pratique les méthodes les plus propres à abaisser ses frais de production, tout en travaillant à améliorer la qualité de ses produits.

Une alimentation plus rationnelle des troupeaux laitiers, une attention plus constante à la santé du cheptel en général afin d'éliminer les pertes, d'inspection suivie des fabriques de produits laitiers dans le but de diminuer le coût de fabrication et d'améliorer la saveur de notre beurre et de notre fromage, l'élevage des porcs et des moutons sur une plus grande échelle, et l'introduction de l'aviiculture sur un plus grand nombre de fermes spécialement adaptées à cette production, furent les principaux objectifs visés.

La loutange du cultivateur, nous devons dire que cette propagande n'est pas restée vaine. Mis en face de la réalité, dans l'obligation de vendre à bas prix, nos producteurs se sont appliqués à retirer le plus possible de leur travail et de l'argent investi. Ils ont exercé un choix plus sévère dans l'achat de leurs animaux reproducteurs et autres, ils ont diminué le nombre de "pensionnaires" de leurs troupeaux laitiers, ils ont pratiqué la construction économique en même temps qu'hygiénique, et ils se sont surtout instruits de la science agricole moderne par la lecture, l'assistance aux conférences et démonstrations agricoles, et une participation assidue aux expositions.

Une réglementation de l'industrie animale s'est opérée pour le plus grand avantage de la classe agricole. Obligé de compter avec les sous, après avoir jonglé avec les dollars, le cultivateur a de plus en plus recours aux conseils et avis de nos techniciens, il se rallie de plus en plus au principe du contrôle laitier, et il progresse de jour en jour vers ce que nous voulons qu'il soit : un cultivateur compétent, conscient de son beau rôle dans l'ordre économique du pays, un citoyen représentant un actif pour notre province.

Aussi, devant l'amélioration déjà constatée, sous le rapport de l'hygiène des troupeaux, de la production du lait, de la fabrication du beurre et du fromage, de l'aviiculture, etc., croyons-nous pouvoir dire que l'industrie animale de notre province sera, lors que les beaux jours nous reviendront, la plus prompte à profiter de la reprises des affaires parce qu'elle aura été la mieux préparée après avoir été la plus attentive.

L'Horticulture

Etant donné la nécessité de ses nombreuses productions et la faible mise de fonds qui requiert leur exploitation, l'industrie horticole est appelée chez nous à un développement plus considérable. Des progrès encourageants ont été accomplis dans le passé, mais principalement depuis le début de la dépression, non seulement sous le rapport du perfectionnement des méthodes employées, mais également en ce qui concerne les étendues consacrées à ces diverses cultures qui, de 7,191 acres qu'elles occupaient en 1921, couvrent maintenant au-delà de 21,000 acres, ce qui représente une augmentation de plus de 290 pour cent, et ce en dehors des superficies affectées aux jardins potagers, aux champs de navets, aux primeurs et aux pommes de terre dont l'étendue et les valeurs doublent presque celles des premières.

Nous marchons donc dans la bonne voie, c'est-à-dire vers une production qui sera un jour assez considérable pour alimenter, amplement nos propres marchés et nous exemptera de faire annuellement des importations qui drainent notre argent hors des frontières de notre province. Ce résultat ultime, qui est du domaine des possibilités prochaines, nous l'obtiendrons principalement par la création de nouveaux centres de production, par l'intensification des rendements, et en améliorant la qualité des produits. Cette qualité créera la demande, et une fois la demande obtenue, la production saura y répondre. C'est là l'un des principaux articles du programme que s'est tracé le Service de l'Horticulture de notre département.

La création de 8,700 jardins ouvriers dans 36 villes et 53 villages de notre province, avec l'assistance du gouvernement n'a pas peu contribué à améliorer le budget de nombre de familles, ou à apporter un soulagement appréciable à celle que le chômage affectait. Si cette politique, en plus d'avoir procuré un secours matériel, a pu donner le goût du travail de la Terre à des ouvriers qui en ignoraient le premier mot, ou encore réveiller dans le cœur d'anciens fermiers — aujourd'hui captifs des villes — l'amour du sol et les induire à retourner au vivifiant et fécond labeur d'autrefois, nous nous féliciterons doublement d'avoir consacré à cette initiative de nos officiers une part assez large de notre budget.

Nous avons voulu, dans le domaine horticole, amener les producteurs à récolter un maximum de produits sur un minimum de superficie. Un exemple, que nous procurer la pomme de terre, illustre bien quelle économie de temps et d'argent peut représenter cette pratique judicieusement suivie. En 1920, nous consacrons 146,821 acres à la pomme de terre et nous récoltions un total de 10,647,571 qts, alors qu'en 1933 nous obtenons 16,897,000 qts avec une superficie de 141,121 acres. (chiffres officiels du recensement national).

Notre province compte près d'une soixantaine d'établissements de mise en conserve, dont le capital engagé est de \$4,760,319; elle exploite plus de 31,000 acres plantées en arbres fruitiers, dont 1,500,000 pommiers — soit une augmentation de près de 200,000 sur le total de 1921 — elle possède 177 champs de démonstration reconnus comme autant d'écoles pratiques et propres à promouvoir l'adoption des méthodes modernes de culture; elle poursuit des recherches expérimentales sur les tabacs à cigarette; elle entraîne plus de 2,000 fils de cultivateurs aux bonnes pratiques agricoles distribués en 69 cercles de jeunes agriculteurs, et elle maintient un important service de protection des vergers et des plantes.

Ce sont là quelques faits tangibles sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour entrevoir avec confiance l'avenir de notre industrie horticole.

La coopération dans toutes ses manifestations est l'objet d'une attention suivie. L'orientation du mouvement coopératif a été principalement portée, en 1933, dans le sens de l'organisation paroissiale avec la buanderie comme centre des activités. Grâce à cet esprit, on a vu se former plusieurs buanderies coopératives, ce qui a amené en plusieurs cas la fusion de petites fabriques et contribué à la concentration de toutes les activités coopératives de la paroisse.

Enfin nos marchés ont été l'objet de recherches sérieuses au moyen de la statistique. Le but poursuivi est d'établir avec la plus grande précision possible les quantités de produits agricoles expédiés dans nos centres urbains, de même que les quantités consommées. Les données ainsi recueillies permettent aux autorités de guider le cultivateur avec assurance dans la production des lignes les plus susceptibles d'un écoulement certain, et à des prix avantageux.

Aucune force au monde ne pouvait empêcher la province de Québec de souffrir de la crise économique qui a déferlé sur le monde entier et qui affecte tous les pays sans distinction. Tout comme les autres, nous avons vu les prix dégringoler, l'activité diminuer, la confiance fléchir, et le pessimisme se substituer à la belle confiance des années de prospérité. Mais nous nous sommes ressaisis, nous avons repris courage, et actuellement nous remontons la côte. Cette montée s'opère lentement, car les entraves sont encore nombreuses, mais elle s'accomplit sûrement parce que nous avons compris la nécessité de l'effort coopératif, de l'utilisation de toutes nos énergies, de l'achat chez nous, et surtout parce que nous avons réalisé que nous devons d'abord compter sur nous-mêmes pour assurer notre propre salut.

Prédire ce que sera l'année 1934 pour notre province serait téméraire. Mais en considérant le travail accompli en 1933, en tenant compte de la ténacité de nos populations rurales, et des nombreux facteurs dont l'énumération serait trop longue, nous croyons pouvoir dire que l'Agriculture a tourné le coin dangereux en notre province, et qu'elle s'achemine de nouveau vers une ère qui sera faite non pas d'une prospérité éphémère conquise, mais d'une aisance solide et établie sur une économie sagement ordonnée.

A. DELARD GODBOUT, Ministre de l'Agriculture, à Québec.

AVIS
est par les présentes donné Messieurs les abbés ALFRED BOULET, Prêtre-Curé, SALLUSTE BOULET, Prêtre, et ERNEST ARSENAULT, Prêtre, tous de St-Ferdinand d'Halifax, dans le comté de Mégantic, s'adresseront à la Législature de Québec, à sa prochaine session, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "L'Orphelinat Agricole de St-Ferdinand d'Halifax", et définissant les pouvoirs de cette corporation.

Québec, 3 janvier 1934.
SROIS, SROIS & LESAGE, Notaires
Procureurs des Pétitionnaires
11 janv. 1 f.

nos ressources, mêmes les plus modestes. Les officiers du Service de l'Economie ont aussi exercé leurs activités en plusieurs autres champs d'action, notamment les fermes de démonstration, les enquêtes, l'organisation des concours de fermes, l'amélioration des pâturages, la coopération, la conquête de nos marchés de produits agricoles, etc.

Quarante-quatre fermes de démonstration ont été en opération dans la province l'an dernier, dont sept confiées à l'attention de maisons d'enseignement rurales. Les beaux résultats qu'ont obtenus ces fermes dans les récents concours annuels du Mérite Agricole continuent de démontrer la valeur des méthodes préconisées par les techniciens qui ont la direction de cette organisation. Actuellement, vingt-sept concours d'exploitation rationnelle des fermes fonctionnent en diverses régions de la province. Ces concours, d'une durée de cinq ans chacun, groupent un total de plus de 700 fermes. Leur but est d'amener les cultivateurs et éleveurs à améliorer leur pro-lab, à tenir une meilleure comptabilité, à pratiquer sérieusement le contrôle laitier, et à développer une ou des productions spéciales en rapport avec les aptitudes des terres et de leurs familles, de même que les conditions de milieu.

L'amélioration des pâturages a été encouragée par divers concours, et nos cultivateurs réalisent de plus en plus qu'en fin de compte une faible dépense pour l'achat d'amendements — engrais chimiques, chaux, marne, etc., — représente une économie par la production accrue qu'elle assure.

La coopération dans toutes ses manifestations est l'objet d'une attention suivie. L'orientation du mouvement coopératif a été principalement portée, en 1933, dans le sens de l'organisation paroissiale avec la buanderie comme centre des activités. Grâce à cet esprit, on a vu se former plusieurs buanderies coopératives, ce qui a amené en plusieurs cas la fusion de petites fabriques et contribué à la concentration de toutes les activités coopératives de la paroisse.

Enfin nos marchés ont été l'objet de recherches sérieuses au moyen de la statistique. Le but poursuivi est d'établir avec la plus grande précision possible les quantités de produits agricoles expédiés dans nos centres urbains, de même que les quantités consommées. Les données ainsi recueillies permettent aux autorités de guider le cultivateur avec assurance dans la production des lignes les plus susceptibles d'un écoulement certain, et à des prix avantageux.

Aucune force au monde ne pouvait empêcher la province de Québec de souffrir de la crise économique qui a déferlé sur le monde entier et qui affecte tous les pays sans distinction. Tout comme les autres, nous avons vu les prix dégringoler, l'activité diminuer, la confiance fléchir, et le pessimisme se substituer à la belle confiance des années de prospérité. Mais nous nous sommes ressaisis, nous avons repris courage, et actuellement nous remontons la côte. Cette montée s'opère lentement, car les entraves sont encore nombreuses, mais elle s'accomplit sûrement parce que nous avons compris la nécessité de l'effort coopératif, de l'utilisation de toutes nos énergies, de l'achat chez nous, et surtout parce que nous avons réalisé que nous devons d'abord compter sur nous-mêmes pour assurer notre propre salut.

Prédire ce que sera l'année 1934 pour notre province serait téméraire. Mais en considérant le travail accompli en 1933, en tenant compte de la ténacité de nos populations rurales, et des nombreux facteurs dont l'énumération serait trop longue, nous croyons pouvoir dire que l'Agriculture a tourné le coin dangereux en notre province, et qu'elle s'achemine de nouveau vers une ère qui sera faite non pas d'une prospérité éphémère conquise, mais d'une aisance solide et établie sur une économie sagement ordonnée.

A. DELARD GODBOUT, Ministre de l'Agriculture, à Québec.

AVIS
est par les présentes donné Messieurs les abbés ALFRED BOULET, Prêtre-Curé, SALLUSTE BOULET, Prêtre, et ERNEST ARSENAULT, Prêtre, tous de St-Ferdinand d'Halifax, dans le comté de Mégantic, s'adresseront à la Législature de Québec, à sa prochaine session, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "L'Orphelinat Agricole de St-Ferdinand d'Halifax", et définissant les pouvoirs de cette corporation.

Saveur insurpassable

THE "SALADA"

'Frais des plantations'

NOTRE BELLE PROVINCE DE QUEBEC

Le Tourisme, Montréal et ses environs
Chaque hiver, Québec et Montréal reçoivent un nombre intéressant de touristes. Les uns viennent visiter ces villes pour la première fois, d'autres y reviennent charmés de leurs voyages précédents.

La ville de Québec, avec sa terrasse et sa gloriole, son cachet historique et archaïque, attire et retient le touriste à qui elle offre de l'imprévu, du nouveau pour lui, d'un genre ancien, prenant, qui soutient l'attention, fouette l'imagination, l'inspire ou l'amuse.

Montréal, plus moderne, plaît par le brouhaha de ses rues, son commerce turbulent, sa population nombreuse et bruyante; c'est la métropole commerciale canadienne qui étale son opulence, son luxe, sa joie d'expansion, de vivre.

Les environs de Montréal ont tous un cachet différent et on peut les parcourir en auto, hiver comme été et y pratiquer à cœur que vous-tu, tous les genres de sport. Sans s'éloigner pratiquement de l'hôtel ou de l'endroit de résidence qu'il choisit, le touriste peut pratiquer tous les genres de sport qu'il aime, ce qui est un avantage considérable et lui ménage des sommes importantes.

L'atmosphère de Montréal est cordiale de même que celles de ses environs. Le terrain accidenté, les rivières et les lacs qui alternent, les montagnes boisées et les plaines ondulées se prêtent admirablement aux exercices en plein air, ski, raquette, marche, promenades en traineaux ou en auto, etc.

La ville possède ce qui fait l'attrait des grands centres, théâtres, cinéma, salle de concerts, conférences artistiques ou d'actualité, quand elles ne sont pas polittiques ou scientifiques, etc., etc.

Les patinoires encouragent le hockey ou le curling et combien d'autres jeux ! Les flanes du Mont-Royal sont les rendez-vous de la jeunesse vigoureuse qui pratique le toboggan, le sleigh, la raquette, le ski et que sais-je encore.

Il faut visiter Montréal et ses environs pour se rendre compte de toutes les possibilités qu'elle offre aux amateurs de vie au grand air. Le coût de la vie, à Montréal, n'est pas élevé et les touristes se rendent vite compte qu'il y en a pour toutes les bourses.

Il ne faut donc pas craindre de venir à Montréal et profiter du carnaval pour jouer des hivers canadiens, de leur climat salubre et vivant.

L'Office Provincial du Tourisme met gracieusement à la disposition du public une foule de renseignements généraux, utiles, précieux pour les visiteurs et les gens de chez-nous; il faut les lui demander.

HYGIENE ET COSTUME DE BAIN

Lors d'un congrès international tenu à Madrid, en octobre, 1933, il a été démontré par plusieurs savants médecins, que l'abus de la cure solaire était une des causes déterminantes du cancer.

D'autre part, l'Académie des Sciences de Paris, dans son rapport de décembre 1932, apportait une déclaration analogue. Ces témoignages d'autorité médicales font donc contre-partie aux théories naturalistes et plus particulièrement à celles qui favorisent le port de costume genre nudiste que l'on voit sur toutes les plages depuis quelques années.

La Ligue Catholique féminine se faisant l'interprète de milliers de femmes chrétiennes, a fait des démarches auprès des fabricants et marchands de costumes de bain, pour obtenir la mise en vente de costumes plus convenables. Une attention toute spéciale a été apportée aux considérations d'ordre moral, pratique et hygiénique qui ont été exposées à ce sujet. Et grâce à cette bienveillante coopération qui est maintenant assurée, il sera facile de se procurer, pour la prochaine saison de villégiature un costume de bain répondant aux exigences de la santé morale et physique comme à celle du bon goût.

LA LIGUE CATHOLIQUE FEMININE

Comité d'Action Catholique féminin — Dans Trois-Rivières et Nicolet.

La Ligue Catholique féminine qui a été choisie, pour constituer le Comité d'Action Catholique dans le diocèse, par Son Eminence le Cardinal J.-M.-R. Villeneuve O.M.I., et par Son Excellence Mgr Courchesne, pour le diocèse de Rimouski, vient d'être nommé par Son Excellence Mgr Comtois pour jouer le même rôle auprès de ses diocésains.

Dans une lettre à son clergé écrite à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, Son Excellence déclare: "L'Action Catholique chez nous respectera les cadres existants; elle sera strictement paroissiale. Les Curés pourront incorporer les sociétés déjà établies dans leurs paroisses respectives. Un comité féminin sera aussi nommé pour s'occuper de œuvres féminines. Celui-ci relèvera du Comité diocésain de la Ligue Catholique féminine."

A la journée sociale tenue à Trois-Rivières, dimanche, 10 janvier, la séance consacrée dames et aux jeunes filles a réuni quatre à cinq cents personnes. M. l'abbé Donat Fréchette, curé de la Cathédrale, M. l'abbé Georges Panneton, aumônier de la L. C. F., M. le Notaire Oscar Hamel, M. l'abbé Laliberté, le R. P. Paul-Eugène, o.f.m., et madame Roch Bournival, Présidente diocésaine de la L. C. F., ont adressé la parole. Une cinquantaine de nouvelles ligues ont été enrôlées.

Son Excellence Mgr Brunault, évêque de Nicolet, dans une lettre pastorale en date du 10 janvier 1934 fait sienne les directives de Son Eminence le Cardinal Villeneuve relativement à l'Action Catholique et il ajoute:

"C'est pour nous conformer à une décision non équivoque des Souverains Pontifes en même temps qu'à celle de l'Éminentissime Primat de l'Église Canadienne, le Cardinal Archevêque de Québec, que nous avons fondé dans notre ville épiscopale, le 29 octobre dernier, un comité diocésain de la Ligue Catholique féminine.

En effet, le programme et le but de cette Ligue déterminent chez les membres une activité qui correspond aux fins que se propose l'Action Catholique: "grouper des femmes et des jeunes filles en vue d'une action catholique dans la Société. Cette action consiste d'abord dans l'exemple de mœurs irréprochables; mais elle aura aussi pour but de propager et de défendre dans la Société, la morale catholique intégrale sous la direction de l'autorité ecclésiastique."

"La Ligue Catholique féminine constitue donc la section féminine de l'Action Catholique et nous la déclarons officiellement établie dans notre diocèse; nous apprenons avec plaisir que cette Ligue se propose de travailler avec ardeur à répandre la sainteté dans nos foyers en insistant sur les vertus à pratiquer, les traditions à conserver et les dangers à éviter. Notre désir est que MM. les Curés établissent des comités paroissiaux de cette même Ligue et se mettent en relation avec le comité diocésain.

Les résultats des expériences conduites à Rothamsted, Angleterre, de 1899 à 1922 inclusivement, montrent que l'effet des récoltes précédentes de légumineuses se manifeste par un rendement plus considérable de grain (blé, avoine et orge) pendant plusieurs années après que l'on a cessé de cultiver des légumineuses.

AVIS

Aux Amateurs de Bonbons et Chocolats

"LAURA SECORD"

Il me fait plaisir de vous annoncer que j'en ai obtenu la distribution exclusive pour Victoriaville et les alentours et au même prix qu'à leurs magasins.

Veuillez donner vos commandes par malle ou téléphone pas plus tard que le mercredi, et vous serez certains qu'il sera toujours frais à

La Pharmacie de Victoriaville

Dr J.-P.-H. MASSIGOTTE,

Médecin Chirurgien et Pharmacien-Chimiste
PROPRIÉTAIRE
200, Rue Notre-Dame Téléphone 219-1
VICTORIAVILLE, P. Q.

Composé Sapin Fortin

POUR LE RHUME

Québec, août 25, 1932

M. Charles Fortin, Robertsonville, Co. Még. P. Q.

Cher Monsieur—

Vous serez surpris de ce que je vais vous dire, mais ce n'est que la vérité.

Je suis âgé de 80 ans et j'ai élevé une famille de douze enfants. Je n'avais jamais été à l'hôpital avant l'an passé, alors après la consultation de 4 médecins qui me conseillèrent de rentrer à l'hôpital Laval sans tarder.

Je n'y ai pas demeuré bien longtemps car je ne m'y plaisais pas, vu mon âge.

Et avant de quitter l'hôpital, tous croyaient que j'étais pour mourir sous peu.

C'est alors qu'un Monsieur, Curé de l'hôpital, qui m'avait dit tant de bien de votre "COMPOSÉ SAPIN FORTIN" que je l'essaye. J'en pris neuf bouteilles et aujourd'hui je suis comme une personne de 40 ans, en pleine santé.

Et tant que je vivrai, je garderai toujours en main une couple de bouteilles de ce merveilleux COMPOSÉ SAPIN FORTIN.

Bien à vous,

Mme THEOPHILE GUAY,
190 rue St-François,
Québec, P. Q.

Demandez le "COMPOSÉ SAPIN" à votre fournisseur.

NOUS VENDRONS A BAS PRIX

Moteurs à Gazoline usagés

REMIS A NEUF

1—EMPIRE	1 c.v.
1—INTERNATIONAL titan	4 c.v.
1—WATERLOO	4 c.v.
1—CHEVREUIL	4½ c.v.
1—JULIEN	5 c.v.
1—CHAMPION	5 c.v.
1—UNIVERSEL	6 c.v.
1—PLESSISVILLE	7 c.v.

Tous ces moteurs sont bien réparés et peints, cylindre repéré, piston et segments neufs, ils sont tous équipés avec magneto et poulie friction. Une garantie de un an sera donnée avec chaque machine. Profitez d'un bon marché. Il y en a à un prix aussi bas que \$89.00. Quelques piastres seulement comptant, la balance par terme. Nous acceptons du bois de chauffage ou bois de construction en paiement. Nous reprendrons également votre vieux moteur pour un acompte.

FORTE BAISSÉ DE PRIX sur les réparations de moteurs à gazoline. Notre nouvel outillage pour le perçage des cylindres nous permet de faire ce travail plus rapidement, donc à un prix fort réduit.

Demandez nos prix pour scie à bois de corde, courroies, etc., etc.

La Fonderie 'UNIVERSEL' Enregistrée

VICTORIAVILLE, P. Q.

En vente à La Librairie de "L'Union" "Nitor", un poli spécial pour pianos et meubles. Prix 50 sous.

Aussi "Nitorine" nettoie et blanchit l'ivoire des notes de pianos. Prix \$1.00.

Nous avons reçu à notre Librairie un assortiment, dans toutes les couleurs, de Savon "Sunset", que nous vendrons au prix de 15 cents le morceau.

Vous pouvez teindre coton, soie et laine avec ce savon.

NOUVELLES DE VICTORIAVILLE

L'ASSURANCE est votre meilleure protection **Auguste Bourbeau** ASSUREUR

Assurances de toutes sortes
Règlement des réclamations avec une libéralité
qui n'a jamais été surpassée.
84 rue Notre-Dame VICTORIAVILLE
Téléphone 157

—M. Lévi Doyon, dentiste, est allé à Montréal, ces jours derniers.

—Nous avons eu une belle tempête de neige, de vent, de froid, qui a commencé dimanche soir et s'est continuée lundi. Autant d'ouvrage pour les chômeurs qui veulent travailler. Les chemins de fer ont leur contingentement de ces tempêtes, et, non seulement les trains sont en retard, mais il y a de gros travaux à faire avec les chasse-neige, les employés, dans les cours et ailleurs. Cette tempête de lundi nous rappelle celles d'autrefois, avec cette différence que, dans ce bon vieux temps, les trains s'arrêtaient forcément, pour attendre le déblaiement de la voie, ce qui prenait, quelquefois, huit jours. Un de nos anciens, étant allé à Montréal, dut attendre quatre jours près de Saint-Bruno, la neige étant tellement épaisse que les petites locomotives du temps, chauffées au bois, ne donnaient pas le grand rendement de nos puissantes locomotives.

Les trains, aujourd'hui, subissent quelques heures de retard, mais pas plus. Quand on lance une de ces locomotives géantes à une vitesse de 35 à 40 milles dans les neiges accumulées, tout défile, et quelques heures après la voie est libre partout. Il y a une différence considérable entre les locomotives de nos jours et celles d'il y a 60 ans.

Les locomotives chauffées au charbon, sur notre division, ont commencé en 1871, en septembre, après qu'on eut procédé à la standardisation des voies, pour les mettre en accord avec celles des États-Unis. Que de changements depuis ! Il y avait dans ce bon vieux temps les freins à bras, et il fallait voir ces pauvres serre-freins attelés pour arrêter la marche du convoi. Plus tard, vers 1883 ou 1884 on établit le système de freinage à vapeur poussée par la locomotive; mais ce mode ne valait guère en hiver pour notre climat rigoureux; l'eau condensée de la vapeur restée dans les tuyaux se gèle, et il en résultait des dangers considérables. C'est l'air qui succéda et nous favons encore. C'est ainsi que vont les choses.

—Le terrain de l'ancien édifice faire les inventaires autrefois parce que la neige abondait et bouchait toutes les routes. On dirait que nous revenons aux anciennes coutumes.

—Le terrain de l'ancien édifice J. O. Bourbeau a été déblayé complètement et laisse la place pour une belle construction. Seulement le propriétaire, qui est très réticent, ne communique pas encore ses projets.

—Nous avons reçu une communication, ces jours derniers, à la suite de la note publiée sur nos compagnies de téléphones, et qui nous dit que tout est parfait dans sa paroisse. Tant mieux; seulement il devrait venir à Victoriaville et appeler dans sa paroisse, il trouvera qu'il manque encore une grosse amélioration qui devrait être faite depuis longtemps. Des batteries usées, ne peuvent pas pousser la voie outre paroisse. C'est le grand défaut avec celui des fils non soudés, vieillots, brisés. On devrait y voir avant l'assemblée de juin prochain, car à cette date tous les rapports des ingénieurs seront soumis à l'assemblée et ce sont ces rapports qui comptent et qui disent la vérité.

—M. J. O. Carignan, libraire et imprimeur, est allé à Boston, chez Mme Favreau, et à Woonsoket, chez M. Alfred Carignan, frère.

—M. F. E. Alain, président de notre Chambre de Commerce, est allé à Boston, cette semaine.

—Le Rév. Père Emile Marchand, curé à Lewiston, Me., était en visite chez son frère, M. Philip-

pe Marchand, et chez sa sœur, Mme J. O. Carignan. Le Rév. Père a continué son voyage vers Québec, pour rentrer à Lewiston en passant par Montréal.

—La belle propriété, magasin, dépendance considérables, autre fois appartenant à M. Alexandre Gaudet, M.P.P., beau poste de commerce, dans un centre agricole favorable. Belle occasion d'établissement à très bon marché, à Ste-Eulalie, en face de l'église. S'adresser à M. Auguste Bourbeau, syndic licencié, 186 rue Notre-Dame, Victoriaville.

—C'est le temps de voir aux cheminées. Les feux de cheminées, si ces dernières sont bien construites, n'offrent pas grand danger; mais, ces cheminées faites au petit bonheur, trop minces, ne donnent pas satisfaction et sont une source de danger pour la maison et le voisinage. Il y a le ramontage qui devrait se faire chaque année, et c'est chose excessivement importante. On voit, du temps de la colonie française, qu'il y avait un d'obligeant les propriétaires à ramoner leurs cheminées, deux fois par année.

—La lame MARO est la meilleure pour les rasoirs automatiques. Exigez-la de votre fournisseur.

—On nous rapporte que la maison J. O. Bourbeau et Cie, qui a passé au feu en novembre dernier, va recevoir ses assurances, ces jours prochains. C'est M. Auguste Bourbeau, qui avait le soin de ces assurances.

—Belles soirées chez Mmes Gilberte Giroux et Simone Vanasse, dimanche dernier.

—Mercredi des Cendres, le 14 février, et Pâques le 1er avril. Nous aurons donc un printemps hâtif.

—Mlle Marie-Paule Gauvin, de Québec, qui a passé quelque temps chez sa tante, Mme René Cloutier, est retournée ces jours derniers.

—M. Lévi Doyon a été retenu à sa chambre quelques jours par suite d'une entorse à un pied.

—Nos hommes de la corporation en ont eu pour travailler dur au déblaiement des trottoirs et des chemins.

—Mlle Thérèse Richard, de Sherbrooke, est venue en visite chez ses frères, MM. J. A. Richard et Hubert Richard.

—Saviez-vous pourquoi la roue d'un char de chemin de fer est penchée vers le dehors? Il y a un bourrelet à l'intérieur de la roue, pour tenir le char sur la voie, mais ce bourrelet ne suffirait pas à tenir le char en vitesse, n'était cette inclinaison de la base de la roue, et qui tend à tenir le char sur le rail, en le forçant vers l'intérieur. De même pour l'autre roue qui joue le même rôle, et les deux forces se rencontrent.

—M. S. Filion, comptable, est allé à Montréal, la semaine dernière.

—M. Aubin, gérant de Légare Automobile, est allé assister à l'exposition de l'automobile, à Montréal, la semaine dernière.

—Faites ramoner votre ou vos cheminées. Chaque sortie des pompiers coûte très cher.

—Il est question de passer un projet de loi pour légaliser certaines loteries dans notre province. On sait que cette question a souvent été débattue, et il y a un article de loi criminelle qui pourvoit

à la défense des loteries. Il y a eu tant d'abus de toute sorte, autrefois, des vols, des fraudes, etc. Cette loi qu'on veut faire adopter à Québec se rapportera à des loteries déterminées, et non à toutes les loteries qu'on peut imaginer pour faire de l'argent. On nous apprend aussi que, à Ottawa, on songerait à amender la loi criminelle de façon à permettre certaines loteries. Il y aurait un contrôle sévère d'établi, et il faudrait un permis, des licences, et tout ce qui peut entourer avec précaution le client contre la fraude et le vol.

—La belle balance Balance Dayton, à ressort, pouvant peser 30 livres, exposée dans la vitrine du numéro 186 rue Notre-Dame, est à vendre. Chance exceptionnelle.

—M. Auguste Bourbeau a été retenu chez lui, depuis deux semaines, à la suite d'une petite opération aux pieds, vers le commencement de janvier.

—Les Chambres sont ouvertes à Québec et à Ottawa. Il va se jouer de grosses parties et les combattants paraissent décidés à ne rien laisser à l'adversaire. A Ottawa comme à Québec il y a de bons débats, des hommes renseignés qui connaissent la procédure et les interminables roueries de cette procédure, de la Constitution.

—Deux tassettes de foie à vendre. S'adresser à M. Auguste Bourbeau.

—M. Gustave Girouard, de la Sûreté Provinciale, doit venir passer le dimanche dans sa famille.

—Ceux qui tiendront les fameuses lames à raser MARO nous publieront leurs noms gratuitement. Belle chance.

—Saviez-vous que le corps est son meilleur médecin et que sous ce rapport dix fois sur une il peut se passer du médecin. Le corps conserve son équilibre de température, autrement il recevrait des coups de soleil tous les étés. Le corps conserve son équilibre d'acide et sa réaction d'alcali, autrement nous perdriions connaissance après chaque repas. Le corps se crée une réserve contre les maladies en se fabricant des anti-toxines. Tous les grands organes tiennent de fortes réserves en cas d'accidents. Ainsi en grimpant une montagne, l'air se raréfie et partant l'oxygène pour les poumons, le corps y supplée immédiatement en fournissant un plus grand nombre de corpuscules contenant l'oxygène. En sorte que le corps avertit par ces sensations, de la faim, d'un malaise, quand il a besoin de repos, de la nourriture, ou autrement.

Le frisson est produit par les muscles pour réchauffer le corps. Tout ce qu'il y a à faire est de garder cette belle machine dans le meilleur état possible. Tenir les intestins toujours dans la plus stricte régularité, ne jamais forcer ses organes au-delà la limite; se coucher de bonne heure, se lever de bonne heure, être tempéré et régulier en tout.

—La Bourse reprend sa marche vers les sommets. Tout de même le mieux est de rester à la maison. A moins d'avoir de l'argent à perdre, tout comme pour les courses de chevaux, vaut mieux ne se risquer dans ce domaine périlleux. On a lu ce que le premier ministre de l'Égypte a dit, récemment, au sujet des courtiers. Le gouvernement américain est à faire avec la banque Fédérale de Réserve ce qu'elle aurait dû faire quelque temps avant le grand crac de la Bourse en 1929. On en serait pas aussi bas.

—Nous apprenons avec joie que Mme D. O. Bourbeau se rétablit rapidement de la maladie à un pied qui l'a retenue depuis plusieurs semaines dans l'impossibilité de marcher.

—M. Roger Filion est allé faire un voyage à Lawrence, Mass., cette semaine.

—M. le docteur Félix Champagne, vétérinaire, qui est l'inspecteur des viandes de boucheries et qui se consomme en ville, a fait de neuf à dix mille livres de confiscation de viandes impropres à la consommation, depuis le premier mai dernier. Bravo, et c'est du bon ouvrage. Imaginez si cette viande dangereuse avait été vendue sur le marché de notre ville,

que de maladies, que de souffrances. La semaine prochaine le docteur Champagne doit faire la visite des fournisseurs de lait, tant de la ville que de la campagne. D'après certains renseignements, ce sont les fournisseurs de lait de la campagne qui se tiennent plus à la page, pour la tenue, la propreté, tant des étables, que de leur personne. Nos félicitations.

Il y aura un rapport de publié à cet effet. Il n'y a rien comme les statistiques pour dépister les délinquants et pour ouvrir les yeux. Nous en avons des nouvelles dans notre ville. Ça vaut mieux que des recommandations, car, depuis longtemps nous avons fait des recommandations à des laïcs, sans recevoir la moindre amélioration. Il faut se conformer ou se débattre, pas de milieu. La santé publique passe devant les considérations privées. Il y aura une loi, tout probablement, de passée à Québec, pour obliger les fournisseurs, les manutentionnaires de lait, à produire un certificat de santé. Encore de l'amélioration. Ceux qui veulent faire de l'argent avec le public en lui vendant cette nourriture si délicate qu'est le lait, devraient faire, au préalable, une étude de l'hygiène, de la tenue du lait, et des conditions dans lesquelles doit être livré le lait. On nous rapporte que les fournisseurs de la campagne ont fait ample provision de glace pour le lait.

—Nous avons appris le sérieux accident arrivé à Jean-Paul de Villers, fils de notre ami, M. Raoul de Villers, actuellement de Montréal. Le jeune de Villers est tombé lorsqu'il glissait en skis, et un des skis lui a perforé l'épine dorsale, blessure considérée comme excessivement pénible et difficile de guérison. Nous offrons nos sympathies à notre jeune ami, à sa famille, et souhaitons prompt rétablissement. M. de Villers demeure à Montréal depuis un an.

—Les écoles du soir ont repris depuis après les Rois. On nous en dit beaucoup de bien. Nous ne pouvons trop encourager les jeunes gens, les personnes adultes à suivre ces cours. Il y a des grands hommes qui n'ont jamais suivi d'autres classes que celles du soir. Il est encore temps, et il n'y a qu'à se rendre le soir, soit au convent, du côté de l'externat, soit à l'Académie des garçons.

—Plusieurs personnes ont profité des excursions de fin de semaine pour faire des voyages aux États-Unis, à Montréal, à Québec.

—Le protocole a été mis à l'épreuve à Ottawa, à l'ouverture de la Session, et il malheur est que l'incident ait été causé à propos de ce que nous avons de plus sacré dans notre religion catholique. Espérons que les autorités fédérales trouveront le moyen de ne plus laisser se répéter d'aussi graves incidents. Il nous semble qu'il y a assez longtemps que le Canada est souverain, d'après tous les boosters politiques, que le protocole aurait pu être fixé sur les questions de préséance.

—M. J. D. Gagné, maire, Mme Gagné, sont allés à Montréal, ces jours derniers.

—Ceux qui sont témoins des scènes burlesques qui se passent en France, devraient y voir l'effet d'une propagande savamment organisée pour pulvériser les efforts de quelques hommes de bonne volonté. Toute maison divisée périt. Il y a les fabricants de munitions, les faiseurs de guerre. Les propriétaires de grands quotidiens français, intéressés à faire la guerre, qui poussent cette propagande.

—Ces jours derniers un quotidien publiait que 60,000 ouvriers chinois travaillant dans les filatures, ont été congédiés faute de commandes. Voyez-vous l'intention de celui qui a publié ou fait publier cette note: simplement faire hausser les cotes du coton, et de tout ce qui en découle, ou pour encourager les ouvriers de notre continent à croire que les industries de l'Orient ne sont pas à craindre. Nous croyons le contraire. Le Japon s'est emparé des îles Trinital avec son marché de tissus de coton, de soie. C'est ainsi que le Japon procède; il encercle, et on le voit dans l'Amérique du Sud, avec son commerce qui y prend une consistance fort à craindre pour les industries américaines. Il est bon d'avoir les yeux ouverts.

—Il s'est faufilé quelques élèves

non vaccinés dans une de nos écoles. Le devoir des instituteurs et institutrices est d'exiger de chaque élève le certificat de vaccination. La loi le dit en toute lettre, et c'est chose facile d'exécution. Il y a une amende de tant par jour pour chaque infraction et ce sont les Commissaires qui attrapent la gifle s'il y a infraction, à moins d'en avoir averti les instituteurs et institutrices. Si les élèves n'ont pas le moyen de se faire vacciner, pourquoi ne pas s'adresser aux autorités? Il n'y a aucune raison valable pour ne pas se faire vacciner, car on expose toute une population à des malheurs, des ennuis, et les individus à des dangers qui durent.

—Mussolini vient de recevoir sa réponse à l'avancé dans un écrit signé de sa main, au sujet du péril jaune, qu'il n'a pas visé le Japon. Si la Chine fait comme le Japon et demande des explications, comme l'a fait l'ambassadeur japonais à Rome, à la demande de Tokio, que va-t-il répondre.

—Pour éviter la senteur du chou qui cuit, voici: mettre du vinaigre dans de l'eau chaude, près du vaisseau; ou mettez un grillage au-dessus du chou qui cuit, et placez-y du pain, ou mettez une serviette assez épaisse et trempée d'avance dans l'eau chaude, ou mettez du pain grillé et moulu sur le poêle et près du vaisseau. Ce dernier cas n'évitera pas la senteur du pain brûlé, cependant.

—Le bon moyen d'avoir de bons locataires est de les forcer à payer chaque mois, et d'avance. Il en est qui sautent d'une maison à l'autre à cœur d'année.

—La question de préséance est une qui a sa grande importance. Souvent, ceux qui ont charge de faire la distribution des places manquent de tact, de discrétion, de discernement, aussi voient à faire leur propre affaire. Il ne faut pas manquer de discernement ni de tact lorsqu'il s'agit de placer. Les Commissions Scolaires ont leur protocole; les corporations civiques de même. Le maire est à première figure, ainsi pour la Commission Scolaire, le président à préséance sur les instituteurs, les institutrices, car ces derniers sont les employés des Commissaires. Nous avons regretté cette position donnée à des commissaires d'écoles, à une certaine occasion, relégués en arrière, comme de simples populo, tandis que leur place était au premier plan.

—Depuis que notre conseil a décidé de ne plus fournir aux chômeurs qui ne veulent pas travailler, il y a eu du changement pour le mieux. D'abord, le nombre des chômeurs est bien restreint, et le conseil a trouvé de l'ouvrage, du bois de chauffage à scier ou à brûler, et qui les emploie tout l'hiver. Ne jamais garder les gens oisifs, car c'est le commencement de la paresse et de la révolution.

—Vers 1892 ou 1893 la législation adopta une loi défendant aux avocats, parents d'un juge, de plaider devant tel juge. A Montréal il y avait plusieurs avocats dont les juges étaient parents.

—Mme Albert Morissette et ses enfants sont venus de Montréal, où ils ont passé les vacances du jour de l'An chez des parents. M. Morissette est à faire la visite des écoles dans la paroisse de St-Norbert.

—Le 20 février prochain sera la date ultime pour le privilège des propriétaires de fonds, des créanciers hypothécaires, et autres, pour conserver leur priorité, sur les terrains subdivisés et qui ont été cadastrés, il y a deux ou trois ans. Les anciens terrains divisés dans le temps sont exempts d'enregistrement de ces titres. C'est très intéressant, car un vendeur ou créancier hypothécaire, qui ne verait pas à l'enregistrement du numéro de cette subdivision pourrait se voir supplanter par un créancier qui hypothéquerait. Nous conseillons donc à tous les intéressés de voir à ces enregistrements. Le principal intéressé, le vendeur, le créancier hypothécaire, et de l'acquiescer ou du débiteur hypothécaire, ont droit d'effectuer cet enregistrement au dépens de ce dernier, s'il ne s'exécute pas en temps, et cela aux frais du possesseur ou du débiteur hypothécaire.

—La question est des plus importantes. Ce nouveau cadastre re-

médie à bien des ennuis, en ce qu'il sauve des frais, des recherches, au bureau d'enregistrement, chez les notaires, etc. Chaque propriétaire aura son numéro spécial, et non le numéro du lot entier. Ainsi 13 sera 13 du lot 451; immédiatement le régulateur pourra le fixer, sans faire d'autres recherches qui entraînent des frais inutiles. La partie centre de la ville, l'ancienne, était divisée régulièrement lors de la confection de notre nouveau cadastre, excepté les terres en bordure du centre, mais qui ont été subdivisées par ce cadastre, en partie.

—Le conseil va avoir sa séance du mois la semaine prochaine. Nous nous proposons de donner des rapports sur les séances du conseil, ce qui pourra intéresser le public, non pas avec intention de critique, loin de là, mais pour tenir le public au courant de ce que discutent et décident les conseillers, le maire.

—Brrr, il fait un gros froid de puis lundi soir. Vent, neige, froid, tout a contribué pour nous donner la frousse. Nous étions dans une maison, dernièrement, et nous avons remarqué que les fenêtres faisaient de l'air froid. Facile à réparer cette erreur des ouvriers. Gallefretter avec de la ouate blanche toutes les issues qui font sentir l'air froid, et vous nous en donnerez des nouvelles. Ça épargne du bois et du froid.

—On a besoin de plusieurs cordes de belles érabes de 3 pieds, sciée en deux, immédiatement. Beau bois sec, pour fournaise, pas mêlé. Du bois des montagnes, de préférence. Auguste Bourbeau, Victoriaville.

—Savez-vous que nos premiers actes de l'état civil pour Victoriaville datent de 1861, au bureau du protonotaire, soit 70 ans cette année. Intéressante randonnée à faire n'est-ce pas, pour écrire l'histoire de Victoriaville, dont nous avons foule de notes, et que nous livrerons plus tard.

—Les chiens de la ville vont avoir besoin de se muscler, s'ils sont aptes à mordre. Plus de farces. Il y a un règlement qui s'en vient à propos, surtout après la terrible randonnée de deux chiens loup dans le petit champ de M. Eugène Fournier, boucher, six pores en une seule nuit. Quel masacre!

—Soyez bien prudents quand vous passez un contrat de vente, d'échange ou autres. Mettez les points sur les i. Mentionnez les moindres détails. Tel on fait son lit tel on se couche. Pas de condescendance naïve, de concessions qui ne reçoivent aucune reconnaissance. Lisez vous-même le contrat que vous allez signer; ne permettez pas d'espaces en blanc. Ce temps-là est du passé.

Nous en avons vu une fameuse lacune, une erreur, etc., grâce à un espace en blanc. La chose peut arriver, même sans mauvaise intention. Toutefois, le mieux est de ne pas se faire le reproche d'avoir laissé faire. Le mieux pour un contrat est d'exiger que le notaire l'écrive avec de la bonne encre, non au stylographe, dont les lettres sont faciles à raturer, à changer. Il ne faut pas oublier que le contrat de vente d'une propriété est le fondement de la sûreté du repos, de la famille, et que ce contrat servira pour les testaments, les donations, les hypothèques, etc., qui peuvent être des sources d'ennuis, si le contrat initial n'est pas exact, si les recherches au bureau d'enregistrement n'ont pas entouré ce contrat de toutes les précautions qui surgissent dans les cours de justice au jour de la rétribution; gare aux naïvetés, aux condescendances, qui vous donneront toutes sortes d'ennuis, sans parler des notes lourdes à payer. Dans les écoles, dans les familles on devrait apprendre aux enfants, comment se comporter lors d'un contrat. Nous avons vu une femme passer un contrat, il n'y a guère longtemps, elle a commencé par exiger les titres complets, les recus de taxes scolaires, municipales, ou autres pouvant affecter la propriété. Voilà qui est bien et que chacun doit faire quand il s'agit de conclure des arrangements en les scellant par un contrat authentique, qui attestera de votre sagesse et de votre prudence.

Dr Edgar Larouche, B.A.
DENTISTE-Victoriaville
Voisin de la Banque Canadienne Nationale
TRAVAUX DENTAIRES FAITS AVEC :
Soins minutieux
Matériel de Choix
Prix très modérés
Bureau ouvert jusqu'à 9 heures du soir

ANTALGINE

Maux de Tête
Rhumes
La Grippe
Douleurs

soulagés promptement
par les Capsules Antalgine. Facile à prendre. Ayez-en toujours une boîte à la main.

En Vente Partout 25

CREATION D'UNE LOTERIE...

(Suite de la 1ère Page)

Guthrie a admis que la loi actuelle est trop sévère. Elle fait des loteries une offense criminelle, comportant des sanctions plus sévères que la loi de la contrebande.

Pour notre part, nous serions anxieux de venir au secours de nos grandes institutions, comme l'Université de Montréal, par exemple, nos hôpitaux, etc. Si nous avions une loterie ici de manière à réaliser des fonds substantiels, je crois que ce serait très bien. L'Université de Montréal semble d'avis qu'une loterie pourrait la sauver. Devrions-nous adopter une loi personnelle à Québec, à condition que l'on amende la loi fédérale, de manière à permettre la tenue de cette loterie sous les auspices du gouvernement de Québec? Peut-être? Le jour où Ottawa voudrait créer une loterie nationale, nous disparaîtrions.

Mon sentiment est que cette loterie serait une bonne chose. Les autres provinces sont opposées à ces loteries, mais je me demande si notre province ne pourrait pas en tenir et je suis sûr que nous aurions de bons clients dans les autres provinces.

On se familiarise avec certains prétendus dangers sociaux. Ainsi on a crié au scandale lorsque nous avons créé notre commission des liquors et maintenant presque toutes les provinces ont adopté une loi semblable et on ne pense plus au scandale. Je regrette de voir tant d'argent canadien s'en aller à l'étranger, alors que nous pourrions le garder ici et faire contribuer modestement tout le monde au soutien de nos institutions.

Voilà brièvement résumés les résultats de la conférence d'Ottawa. J'espère que ces résultats seront bons. Nous sommes prêts à aider dans la mesure du possible mais pas au-delà. (Appl.)

TRAVAILLEURS AGRICOLES

Exprimée en dollars, la rémunération de la main-d'œuvre agricole a toujours été inférieure à celle des autres classes, parce qu'il est pratiquement impossible de syndiquer les employés de ferme d'abord, et ensuite parce que la rétribution du travail des champs comporte généralement, en outre des gages, le logement, la pension, le blanchissage et d'autres privilèges. Le travail varie de plus avec les saisons et n'a pas eu de continuité comme le travail d'usine, de atelier, du magasin, du bureau, ou celui du journalier et de l'ouvrier des villes. Mais toutes choses considérées, si l'on tient compte des circonstances particulières dans lesquelles il donne la mesure de ses efforts physiques, le travailleur agricole reçoit un traitement équitable. Cependant, il s'est senti aussi du chaos économique de ces dernières années.

On l'a constaté spécialement durant la période de dépression. De même que dans les villes où le chômage a paralysé les activités de tant de personnes, la persistance et l'extension de la crise ont, depuis 1930, gravement affecté les conditions du travail dans l'agriculture. C'est ce qui ressort des informations recueillies sur ce sujet par le Bureau international du Travail. Il en est résulté une baisse considérable des salaires agricoles dans presque tous les pays du monde et une augmentation inquiétante du désespoir.

Au Canada, les taux moyens des salaires mensuels, outre la nourriture et le logement, sont tombés: pour les hommes de \$10 en 1925-29 à \$25 en 1931 et à \$15 en 1932; pour les femmes, de \$23 à \$24 en 1925-29 à \$18 en 1931 et à \$15 en 1932. Aux Etats-Unis, l'indice des salaires dans l'agriculture, représenté sur la base de 100 avant la

guerre, est passé de 171 en 1929 à 147 en 1930, 81 en 1932 et à 74 en janvier 1933. A cette dernière date, les salaires agricoles se trouvaient ramenés au niveau de 1899. Toutefois, en juillet 1933, l'indice était de nouveau monté à 78 comme résultat du commencement de la restauration des affaires.

Il serait trop long d'énumérer ici les statistiques recueillies de ce chef dans un grand nombre de pays. Mentionnons-en néanmoins quelques-unes à titre de comparaison. En Grande-Bretagne (Angleterre et Pays de Galles), la moyenne des salaires hebdomadaires minima pour les travailleurs agricoles ordinaires est passée de 31s. 8 d. à 30s. 7½ d. Le taux le plus bas a fléchi de 30s. à 27s. Dans l'Etat Libre d'Irlande, l'indice est tombé de 100 en 1925 à 90 en 1932. En Allemagne, ils ont été réduits en 1931 au niveau de 1927. Au Danemark, les salaires fixés pendant l'hiver 1931-32 marquaient une baisse de 12 à 14 pour cent, ne comparaison de ceux de l'année précédente, et une nouvelle chute survint au printemps de 1932. On ne dispose pas de chiffres précis en France, mais on admet d'une manière générale que les salaires agricoles, pratiquement stables depuis 1930, ont notablement baissé en juillet 1932. En Italie, ils ne dépassent pas les trois quarts de ceux de 1929.

En ce qui concerne le chômage des travailleurs agricoles, les informations recueillies par le Bureau international du Travail indiquent qu'il est dû, non seulement à la crise agricole elle-même et à la modification de structure subie par cette branche d'activité, mais aussi à un prêt du reflux de la population des campagnes vers les villes et vers les industries, et même, dans certains pays à un commencement de retour à la terre. Ajoutons que, dans les pays où les travailleurs agricoles reçoivent une forte part de leurs salaires en nature et sont obligés de vendre une partie des produits reçus, ils ont gravement atteint par la chute considérable des prix. La situation s'améliorant, comme tout le fait augurer, nul doute que le travail agricole recevra sa juste part de rémunération et qu'ainsi sera entravé dans la mesure du possible l'exode rural qui a si grandement contribué à aggraver les maux du chômage dans les villes.

CONDAMNE EN DOMMAGES POUR N'AVOIR PAS DE LUMIERES SUR SA VOITURE

Siégeant en Cour Supérieure, l'hon. Juge C.D. White a établi une jurisprudence contre les propriétaires de voitures qui parcourent les routes le soir sans se munir de lumières ou réflecteurs.

Rendant jugement dans une cause de Cinq-Mars et Paquette Limitée, de Sherbrooke, contre Elvin Hodge, de Bury, le juge déclare que cette omission de la part des propriétaires de ces voitures constitue un acte de négligence qui affecte leurs droits en un cas d'accident. Dans la cause que nous citons, le défendeur a été condamné à payer \$140 avec intérêt et les frais.

Voici le texte du jugement: Attendu que le demandeur allègue qu'il est le propriétaire d'un Chevrolet et que, vers le 25e jour de novembre 1933, la dite automobile conduite par Alcide Cinq-Mars, un chauffeur expérimenté, eut un accident. Au moment de l'accident, le dit Cinq-Mars conduisait à une vitesse raisonnable à droite du chemin, et à quelques milles du village de Bury, il rencontra le défendeur qui conduisait une voiture à gauche du chemin, se dirigeant vers Bury. Qu'à un moment donné, le défendeur dirigea ses chevaux à droite en avant de l'auto du demandeur, forçant le conducteur à se lancer dans le fossé pour éviter une collision et causant de sérieux dommages à l'automobile. Que l'accident a été causé par la négligence du défendeur pour les raisons suivantes:

Il conduisait sa voiture sur le mauvais côté du chemin; Il s'est jeté sur le côté droit du chemin en avant d'une automobile sans donner de signal et sans se conformer aux règles de la prudence élémentaire; Il se trouvait sur la route dans l'obscurité, n'ayant aucun moyen d'indiquer sa présence et il aurait dû prendre des précautions spéciales pour sa propre protection et celle des autres.

Et le demandeur réclame \$185

VOUS Y GAGNEZ DE 3 FAÇONS

... Meilleures Cigarettes
... Plus de Cigarettes
... "Mains de Poker", en plus avec le Tabac à Cigarettes TURRET

Suivez l'exemple d'une foule d'autres fumeurs avisés—"roulez vous-même vos cigarettes" avec le tabac à cigarettes Turret et faites en sorte que votre argent vous achète plus de tabac et de meilleur tabac. Vous obtiendrez aussi des "Mains de Poker" que vous pourrez échanger gratuitement contre les meilleurs papiers à cigarettes—"Vogue" ou "Chanteclair"—ou contre d'autres cadeaux utiles.

Cela paie de "Roulez-Vous-même Vos Cigarettes" avec le TABAC À CIGARETTES

TURRET

"FINE CUT"

COLLECTIONNEZ LES "MAINS DE POKER"

Imperial Tobacco Company of Canada, Limited

de dommages; Attendu que le défendeur plaide en niant les allégations de la déclaration du demandeur.

Les considérants

Considérant qu'il est établi que le défendeur s'est rendu coupable de négligence en conduisant son véhicule du mauvais côté du chemin, puis en se jetant sur le passage de l'automobile. Que le conducteur de l'automobile du demandeur n'était pas capable de voir la voiture du défendeur excepté quand il arriva si près d'elle qu'il ne put arrêter et conséquemment, dans le but d'éviter une collision ou il aurait pu blesser le défendeur ou ses chevaux il fut obligé de se diriger tellement à la droite du chemin que son automobile roula dans le fossé et trappa un poteau causant de sérieux dommages à sa machine. De plus, le défendeur s'est aussi montré négligent en ne portant pas de lumières ou réflecteur ou autres moyens de se protéger dans l'obscurité et qu'en vertu des conditions modernes, le fait pour un conducteur de véhicule à traction animale de ne pas avoir de lumière ou autres moyens de se protéger doit être considéré comme un acte de négligence qui, pour le moins contribue à tout accident qui peut se produire.

Considérant que le demandeur a prouvé des dommages jusqu'à concurrence de \$110.00.

La Cour condamne le défendeur à payer au demandeur la somme de \$110.00 avec intérêt à compter de ce jour et les frais.

DELEGATION CHEZ L'HON. M. PERRAULT

Les propriétaires de taxis sont reçus par le ministre de la Voirie. Les délégués demandent l'assurance obligatoire pour tous les taxis, etc.—Leur requête.

Les propriétaires de taxis de la province de Québec représentés par des officiers de la plupart des compagnies de taxis importantes de Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke ont été reçus en délégation par l'honorable M. J. E. Perrault, à qui ils ont demandé de rendre obligatoire l'assurance des taxis dans la province. La requête suivante signée par un grand nombre d'intéressés, a été présentée au ministre de la Voirie: "Les propriétaires de taxis de la province de Québec croient de leur devoir de vous soumettre certains détails qui vous permettront de juger la position désastreuse dans laquelle ils se trouvent par suite d'une concurrence déloyale et injuste de la part d'un certain nombre de propriétaires d'automobiles, qui font du taxi au rabais et sans avoir de voitures convenables, ni aucune assurance pour la protection du public voyageur lequel a le droit en vertu du prix qu'il paie d'être protégé contre les accidents.

"Les vrais propriétaires de taxis ont toute l'organisation nécessaire pour répondre au besoin du public voyageur: voitures convenables, chauffeurs sobres, polis et expérimentés; tarifs, bureau de téléphone, ou, à chaque heure de la nuit ou du jour, le public peut appeler un taxi pour la course à faire.

"Il existe aussi une autre classe de propriétaires d'automobiles de seconde main la plupart, qui fait du taxi surtout à certaines heures du jour seulement et lorsque la

température est agréable. Ces gens viennent stationner au poste d'attente en enlevant le gain de ceux qui donnent un service régulier et indispensable à toute ville bien organisée, ou encore font de la sollicitation, sur les routes en campagne contre les services de transport organisés par autobus.

"Les services de taxis ne doivent pas disparaître, ils sont donc absolument nécessaires et c'est la raison pour laquelle nous vous demandons protection.

"Voici, à notre avis, quelles sont les conditions qui rendraient les services de taxis effectifs pour la population en lui offrant toute la sécurité qu'elle a droit d'avoir:

1.—Assurance obligatoire pour tout véhicule moteur qui fait du taxi;

2.—Contrôle par la Commission des Services Publics de tous les taxis, chaque demande de licence de taxi devant être considérée à son mérite; garantie pour le public, nécessité d'une telle licence.

"Nous croyons que nos demandes sont justes et raisonnables et conformes aux conclusions de l'enquête royale Duff. D'ailleurs, l'assurance obligatoire pour tout véhicule qui fait du transport payant des passagers existe dans plusieurs provinces du Canada.

"Nous serait-il permis de vous soumettre copie des conclusions de l'enquête Duff et copie de chaque loi des véhicules moteurs des différentes provinces où les taxis sont régis par la Commission des Services Publics et où l'Assistance est obligatoire?"

Vos tout dévoués,

Etaient présents à la délégation: M. Jess, du Québec Cartage, M. Thomas Grenier, du Yellow Taxi, MM. Henri Lemieux et Alphonse Légaré, de l'Association des Taxis de Luxe, M. Berthiaume, représentant de différentes compagnies de taxis de Sherbrooke et plusieurs autres, M. Rousseau, de Trois-Rivières, n'ayant pu se rendre avait envoyé un télégramme à l'effet qu'il supportait cette requête.

St-Norbert

—Jeudi dernier se réunissaient chez M. Eugene Sévigny un grand nombre de parents et d'amis pour fêter l'anniversaire de naissance de Mme Sévigny. La soirée se passa agréablement à faire du chant et de la musique. Son jeune fils, Henri, lut une adresse bien touchante, exprimant l'affection et les bons souhaits de tous. A minuit un délicieux réveillon fut servi et c'est à regret que l'on se sépara de l'héroïne de la fête. De nombreux cadeaux furent présentés à Mme Sévigny. Assistaient à cette réunion, leurs enfants Marie-Anna, Rose - Emma, Ernest, Antonio, Yvonne, Cécile, Maurice, Marie-Rose, Henri Sévigny, M. Alfred Beauvoisin, M. Téléphore et Ernest Brunelle, Mlle Agnès Houle, Irène Brunelle, M. et Mme Louis Provencher, M. et Mme Joseph Brunelle, Mme Florian St-Pierre, Mme François Brunelle, M. Alfred Sévigny, M. et Mme Lionel Gosselin, Roger Brunelle, Gérard, Yvonne et Irène Poirier, Marie-Rose et Thérèse St-Pierre, Henri Paquin, Adélaïde et Willie Boutin, Raphaël et Jean-Baptiste Dubois, M. et Mme Noël Baril, M. et Mme André Blanchette, Raoul et Cécile Baril, M. et Mme Henri Labonté, Gabrielle Baril, Evangéline Labonté, Rolland et Jean-Paul Brunelle.

FEU LUCIEN ALAIN

St-Norbert.—Ces jours derniers ont eu lieu dans l'église de Saint-Norbert, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis les funérailles de M. Lucien Alain, époux de Marie-Jeanne Bouffard, décédé à l'âge de 31 ans. Le défunt laisse pour pleurer sa perte outre son épouse, deux enfants, Pauline et Réal, son père et sa mère, M. et Mme Gédéon Alain, ses frères et belles-sœurs, M. et Mme Edgar Alain, M. et Mme Lauréal Alain, de Central Falls, R. I., MM. Rosaire, Arthur, Gérard, Maurice et Raymond Alain, ses sœurs, la Rév. Sœur Aline de Jésus (Eva), des SS. Grises de la Charité de Nicolet, et Mlle Yvette Alain, sa belle-mère, Mme Vve Henry Bouffard, ses beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Donat Bouffard, de Plessisville, M. et Mme Aurèle Bouffard, M. et Mme Albert Bouffard, MM. Désiré et Arthur Bouffard, Mlle Odélie Bouffard, tous de St-Norbert et M. et Mme Doria Bouffard, de Pawtucket, R. I.

La levée du corps fut faite par son oncle, M. le chanoine Hamel. Le service fut chanté par M. le curé Joyal.

Au cheur on remarquait M. le Chanoine Hamel et M. Fabbé L. P. Allie, eed.

Les officiers de la Ligue du Sacré-Coeur assistaient aux funérailles. M. Adolphe Lafrance portait le drapeau. Ont fait la quête, MM. Alcide Perrault et Omer Lavigne.

Conduisait le corbillard, son cousin, M. Odias Alain. Portait la croix, M. Emile Gosselin.

La dépouille mortelle était portée par ses beaux-frères, MM. Donat Bouffard, Aurèle Bouffard, Albert Bouffard et son cousin, M. Lorenzo Letendre.

Assistaient aux funérailles, son épouse, née Marie-Jeanne Bouffard, M. Gédéon Alain, M. et Mme Edgar Alain, Mlle Yvette Alain, MM. Rosaire, Arthur, Gérard et Raymond Alain, M. et Mme Lauréal Alain, Mme Donat Bouffard, Mme Aurèle Bouffard, Mme Albert Bonard, M. et Mme Désiré Alain, M. et Mme Augustin Letendre, Mme Désiré Alain, fils de Napoléon, Mme Edgar Lapointe, Mlle Marie-Louise Letendre, M. et Mme Alfred Sévigny, Mlle Corinne Dumas, M. Louis Dumas, M. et Mme Alphonse Pepin, M. et Mme Joseph Bouffard, Mlle Ernestine Angers, M. Isidore Angers, M. Emile Gagnon, M. et Mme Aristide Angers, et un grand nombre d'autres dont nous n'avons pu nous procurer les noms.

Offrandes de messes: M. le chanoine Hamel, Mlle Rose Hamel, M. et Mme Edgar Alain, M. et Mme Lauréal Alain.

Bouquets spirituels: La famille de Mme Pierre Lapointe, la famille Donat Bouffard, M. et Mme Médéric Laurendeau, la famille Pierre Dumas, M. et Mme Alphonse Pepin, M. et Mme Octave Normand, M. et Mme Dolphis Dupuis, Mlle Emilia Dupuis, inst. et le personnel de sa classe.

Sympathies: M. le chanoine Hamel, Mlle Rose Hamel, la communauté des Rvdes Sœurs Grises de l'Hôtel-Dieu de Nicolet, M. et Mme Donat Bouffard, M. et Mme Arthur Lapointe, M. Pierre Laurendeau, M. et Mme J. G. Laurendeau, M. et Mme Adélaïde Laurendeau, M. et Mme Médéric Laurendeau, M. et Mme J. A. Denoncourt, tous de Victoriaville, la famille Pierre Dumas, Mlle Corinne Dumas, M. et Mme Edgar Lapointe, la famille Isidore Létourneau, la famille Alex. Therrien, M. et Mme Emile Gosselin, Mlles Béatrice et Germaine Létourneau, de Sherbrooke, la famille Achille Jolibois, la famille Adolphe Lafrance, M. et Mme Henry Gosselin, M. et Mme Camille Métivier, M. et Mme Joseph Bouffard, M. et Mme Adélaïde Roy, la famille Henry Labonté, M. et Mme Raoul Talbot, Mlle Rose Gagnon, M. Emile Gagnon.

Télégramme de sympathie: La famille Lemieux, de Lévis.

Les familles Alain et Bouffard remercient bien sincèrement tous ceux qui leur ont témoigné des sympathies de vive voix, par offrandes de messes, bouquets spirituels, cartes et télégrammes de sympathies, assistance aux funérailles.

Au 17 novembre la quantité de blé des Etats-Unis dans les élevateurs canadiens se montait à 2,821,891 boisseaux contre 7,137,957 boisseaux à la même date l'année dernière.



LES PETITS CADEAUX ENTRETENNENT L'AMITIÉ

... et une lampée de Gin de Kuyper conserve heureux les bons amis.

1.00 la bouteille de 10 onces
2.50 la bouteille de 26 onces
3.50 la bouteille de 40 onces

Cette Réelle Saveur d'Hollande

Mélangé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN DE KUYPER & SONS, DISTILLATEURS Rotterdam Hollande. Maison fondée en 1695.

EN VENTE AU CANADA DEPUIS PLUS DE 100 ANS

GIN de KUYPER

3c achètent assez d'électricité pour deux heures de repassage.

L'Electricité EST CE QU'IL Y A DE MEILLEUR MARCHÉ

QUATRE PAYS UNIS DANS LA CELEBRATION

Niagara Falls, Ont.—Des plans pour une célébration par quatre nations—la Grande-Bretagne, la France, le Canada et les Etats-Unis—ont été formulés ici, au cours d'une réunion internationale. La découverte du Canada il y a 400 ans par Jacques Cartier, le traité Rush-Bagot et la fondation de l'ancien fort Niagara seront célébrés conjointement par le Canada et les Etats-Unis. Des invitations ont été adressées au Prince de Galles et au duc et à la duchesse d'York. La Grande-Bretagne et la France seront invitées à envoyer au pays des fanfares nationales et des détachements de leurs fameux régiments.

Le pèlerinage qui sera organisé à cette fin de l'île du Prince-Edouard passera par Gaspé, Québec, puis Montréal, le vieux fort Niagara. Le plan a été approuvé par le premier ministre R.-B. Bennett et endorsed par les premiers ministres des neuf provinces lors de la conférence d'Ottawa, dernièrement.

Princeville

—Mardi, le 23 janvier, Mlle Marie-Blanche Pepin faisait ses adieux au monde pour entrer chez les RR. Sœurs de l'Assomption de la Ste-Vierge, à Nicolet. A cette belle âme généreuse nous souhaitons la persévérance.

—M. Josaphat Paquin est allé à Brompton, assister au service de son père, M. Joseph Paquin.

—M. Donat Baril est allé passer quelques jours à St-Narcisse, chez des parents. —Mlle Marie Poirier est en voyage pour une quinzaine à St-Bonaventure, où elle visitera son père, M. Omer Poirier. —M. et Mme Alphonse Caouette font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille, baptisée le 26 janvier sous les prénoms de Marie-Aline-Adette. Parrain, M. Maurice Caouette; marraine, Mlle Marie-Claire Caouette.

—Le 27 courant a été baptisé Jos-Antonio-Hermann-Jules Boisvert, enfant de M. et Mme Elphège Boisvert, Parrain et marraine, M. et Mme Antonio Daigle.

Le Canada a expédié deux espèces nouvelles de fruits sur le marché anglais cette saison, indépendamment des autres fruits réguliers: les bluets et les ronces. Les mûres Logan de la Colombie-Britannique ont créé une impression favorable chez les acheteurs anglais.

En ce qui concerne les produits alimentaires de l'étable, l'emploi du mot "érable" ne peut, d'après la loi, être employé que pour décrire du sucre ou du sirop d'érable.

Le recensement effectué en Australie cette année révèle une population de 6,630,600 âmes, dont 3,262,785 femmes et 3,367,815 hommes.

Au 17 novembre la quantité de blé canadien en entrepôt aux Etats-Unis se montait à 10,969,709 boisseaux contre 13,870,913 à la même date l'année dernière.

Le classement a été introduit en premier lieu pour empêcher les pratiques des honnêtes auxquelles se livrent des commerçants peu scrupuleux. On le pratique actuellement pour faciliter le commerce des produits agricoles en fournissant une garantie de qualité, et tous en profitent: producteur, distributeur et consommateur.

L'avantage principal de l'aluminium dans le transport et la conservation du lait est qu'il n'est pas toxique, qu'il est indissoluble au contact des produits laitiers, qu'il est léger, et peu coûteux. Son principal désavantage, c'est sa sensibilité à l'électrolyse.

Sur les vingt principaux produits exportés du Canada, neuf sont des produits agricoles. Les autres sont les métaux, le bois et le poisson.

"France et Rome"

La Supérieure de notre Hôtel-Dieu d'Arthabaska allait à l'étranger, avec deux Religieuses de la même Communauté de Montréal, assister à des Congrès internationaux de gardes-malades, tenus à Paris, à Bruxelles et à Lourdes.

Il était tout à fait opportun que notre Hôtel-Dieu fût représenté à ces congrès, dans l'intérêt et pour l'avancement de notre Hôpital d'Arthabaska. Après trois siècles de séjour au Canada, les Religieuses Hospitalières de St-Joseph n'avaient jamais visité leurs maisons de France, au pays d'origine de leur communauté. Le gouvernement provincial ayant délégué Sœur Allard, de l'Hôtel-Dieu de Montréal, pour le représenter à ces congrès, ne fallait-il pas profiter de l'occasion favorable pour aller visiter les Sœurs de France?

Quelle joie ce fût pour les Hospitalières de St-Joseph de France de voir leurs Sœurs du Canada; quelles réceptions enthousiastes elles leur firent. Et quel bonheur ce fût aussi pour nos trois religieuses canadiennes de vivre la vie des monastères de France! Aller aussi s'agenouiller aux pieds du Souverain Pontife, lui demander de les bénir avec leurs Maisons, assister aux éclatantes cérémonies d'une canonisation, gagner à Rome les précieuses indulgences du jubilé; quelles faveurs inespérées pour ces religieuses!

Il s'agissait aussi pour Mère Thibault de solliciter quelques changements opportuns aux constitutions de la communauté d'Arthabaska, faveurs qu'elle a en effet obtenues.

C'est tout cela et bien d'autres choses que Mère Thibault, Supérieure de notre Hôtel-Dieu, raconte dans le livre qu'elle vient de publier.

Volume de 226 pages, qu'on aime à lire d'un trait, après en avoir commencé la lecture. Livre écrit avec un rare talent, livre absolument intéressant; livre qui n'a guère d'égal pour la perfection du style, pour l'agrément de la lecture.

Beau volume, de belle forme, très bien imprimé, sorti des presses de "L'Imprimerie d'Arthabaska."

En vérité, vous le constaterez avec nous, il ne se publie guère rien de mieux en France. Lisez-le, et vous verrez que nous n'exagérons rien.

Le livre est en vente à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska et à la Librairie de "L'Union", à Arthabaska.

MGR L.-A. COTE.

Le volume se vend \$1.00 l'unité.